

Le Québec pionnier contre le harcèlement

Tant la Charte que les conventions collectives vont plus loin qu'ailleurs

Josée Boileau

LA SCÈNE se passe il y a deux ans. L'Association européenne contre les violences faites aux femmes avait organisé en plein cœur de Paris son premier colloque entièrement consacré au harcèlement sexuel. Un petit événement. Même la secrétaire d'État française chargée des droits de la femme s'est déplacée pour l'occasion.

Les Québécoises sont là aussi, mais à titre de spécialistes. Et pour ouvrir la discussion, elles ont eu l'idée d'amener un petit film qui résume bien la problématique, franchement, sans faux-fuyant. Sauf que le film n'a été fait ni par une centrale syndicale, ni par un groupe populaire, mais par une grande entreprise, Petro-Canada.

Vous dire l'air éberlué des Européennes présentes : indescriptible. Alors que même les pays scandinaves n'ont pas de loi sur la question, alors que les syndicats en Europe commencent à peine à reconnaître le problème, alors que les mots de « harcèlement sexuel » provoquent encore en France un gigantesque éclat de rire, le petit film patronal des Québécoises fait soudain figure de révolution. Et le Québec semble la terre de toutes les audaces.

« Je suis d'avis que le Québec est plus avancé que partout ailleurs », confirme Maurice Drapeau, de la Commission des droits de la personne du Québec.

M. Drapeau a longuement étudié la question. Il est l'auteur du plus récent ouvrage sur le sujet, *Le harcèlement sexuel au travail* publié en mars dernier aux éditions Yvon Blais. Son approche est juridique, mais elle rejoint aussi, au Québec, l'évolution des mentalités.

« La Charte québécoise des droits et libertés interdit spécifiquement depuis 1982 le harcèlement sexuel, ce qui n'existe pas aux États-Unis où les cas de harcèlement ont dû être établis par les tribunaux sur la base de la discrimination, explique-t-il.

« Comme le Québec, les Chartes des autres provinces prévoient elles aussi une interdiction spécifique. Mais j'affirme que le Québec va plus loin en raison de la façon dont le point est prévu dans notre Charte. Ici, le harcèlement est vraiment interdit en soi, sans référence aucune au phénomène de la discrimination.

« Et la nuance n'est pas que théorique. Un homosexuel qui harcèle ne fait probablement pas de la discrimination, mais il se livre néanmoins à du harcèlement ! »

Les États-Unis ont certes été les premiers, au début des années 70, à parler du phénomène du harcèlement puis à adopter des directives en 1980. Au Canada, les premiers pas ont été faits par l'Ontario (premier jugement en 1980, inscription dans la Charte ontarienne des droits en 1981), mais depuis le Québec a mis les bouchées doubles.

« Tant notre Charte que bien des conventions collectives vont plus loin que ce que l'on trouve ailleurs », ajoute la vice-présidente de la CEQ, Rosette Côté, bien au fait de ce type de comparaisons.

La Cour suprême est aussi intervenue deux fois en matière de harcèlement, en 1987 (arrêt Robichaud) et en 1989 (arrêt Janzen). Et la définition que chacun retient du harcèlement sexuel fait maintenant une certaine unanimité : une conduite à connotation sexuelle non désirée qui a un effet défavorable sur le milieu de travail ou des conséquences préjudiciables pour la victime.

« On a fait de véritables progrès, Voir page B-2 : Harcèlement



Au Québec, les employeurs et les entreprises ont pleinement collaboré à contrer le harcèlement sexuel en milieu de travail.

La difficulté de l'affaire Thomas

Josée Boileau

L'AFFAIRE THOMAS a fait beaucoup de bruit, aux États-Unis comme ici. Mais la lumière qu'il vient crûment jeter sur le phénomène du harcèlement sexuel risque de fausser aussi le problème.

Le grand débat public auquel on a assisté n'a en fait rien à voir avec la façon dont se traitent généralement les questions de harcèlement sexuel. La réalité est bien plus discrète. Parce que la plaignante hésite à en parler, craint qu'on ne la prenne pas au sérieux. Parce que le présumé harceleur ne se rend pas toujours compte de l'impact de ses blagues ou de son comportement vulgaires.

Les entreprises, les groupes d'aide, les syndicats, la Commission des droits de la personne ont développé au cours des dix dernières années une véritable expertise pour faire face à ces problèmes sans pour autant avoir à les rendre publics.

« Nous réglons environ 200 dossiers par année, dit Me Christine Longpré, du Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail. De ce nombre, 70 % sont réglés hors-cours et notre travail est facilité en raison d'une plus grande sensibilisation au problème. Les employeurs ne nous ferment plus la ligne au nez, les femmes portent plainte plus rapidement, avant que le climat de travail soit vraiment empoisonné. Et on voit maintenant, à la suite de notre intervention, des femmes prêtes à continuer à travailler aux côtés de celui qui les harcelait parce qu'on a su prendre le problème à temps. »

Il y a des cas plus simples que d'autres. En démantelant les faits, il est possible

par exemple de constater qu'une femme ne fait pas face à du harcèlement mais à des problèmes interpersonnels. À l'inverse, le climat général au travail pourra venir corroborer la plainte d'une femme.

Mais le beau (ou le pire) cas, c'est bien celui opposant Clarence Thomas à Anita Hill. La parole de l'une contre la dénégation de l'autre. Preuve de l'écheveau : pas une personne à qui nous avons parlé hier ne voulait se prononcer sur cette affaire.

« C'est le cas classique, observe Maurice Drapeau, de la Commission des droits de la personne. Malgré toutes les ouvertures du droit, il restera toujours cette très grande difficulté de faire la preuve dans certains dossiers.

« Mais il faut noter que dans l'affaire Thomas, c'est le décalage du temps qui complique autant l'affaire. Normalement, dans une confrontation du type « qui dit vrai », si la plainte est contemporaine à l'acte posé, la recherche d'actes similaires, de preuves circonstancielles permettra la découverte de la vérité. Et plus les collègues de travail sont sensibilisés à la question, plus ils verront des signes permettant de déduire s'il y avait ou non harcèlement. »

Sally Spilhaus, responsable du dossier harcèlement sexuel à l'université Concordia, affirme, elle, que l'affaire Thomas est un bon miroir de tous les cas de harcèlement qui se passent derrière des portes closes et qu'on ne peut prouver.

« Mais ce qui m'intéresse surtout dans ce dossier, poursuit-elle, c'est que maintenant, pas une personne en Amérique du Nord ne pourra dire qu'elle n'a jamais entendu le terme de harcèlement sexuel. Mais j'ai peur à l'inverse que ça rende plus difficile pour une femme, à l'avenir, de s'attaquer ainsi à une personnalité publique. »



Manfred Wörner

ENTREVUE

Les dangers de l'instabilité à l'Est

François Brousseau

APRÈS LA MENACE soviétique, la menace russe ? « Non, je n'utilise pas le mot menace. » Mais le géant de l'Est — peu importe le nom qu'on lui donne, Union post-soviétique, Russie — « doit, par sa simple masse géopolitique, par sa puissance militaire toujours considérable, être équilibré. »

Celui qui parle est Manfred Wörner, secrétaire général de l'Organi-

sation du Traité de l'Atlantique-Nord, cette alliance militaire mise sur pied au plus noir de la Guerre froide, en 1949, pour faire pièce à l'Union soviétique stalinienne.

Selon cet homme responsable de la plus grande, sinon de la seule, organisation militaire multinationale du monde, l'Occident doit offrir aujourd'hui, à l'URSS et aux pays de l'Est, la main tendue de l'amitié, un partenariat à long terme visant une éventuelle intégration dans un super-système de sécurité intercontinental.

Mais sans pour autant s'imaginer naïvement que la fin du communisme a réglé tous les problèmes stratégiques euro-atlantiques. « Le développement de l'Union soviétique est plein d'incertitudes, de dangers d'instabilité », avertit M. Wörner.

Grand, l'air d'un aristocrate, l'homme de 57 ans, de passage la semaine dernière à Ottawa où LE DEVOIR l'a rencontré, explique, dans un français exquis, d'une façon à la fois convaincue et posée, que les Occidentaux, vainqueurs de la Guerre

froide, ne doivent pas céder à l'euphorie et, surtout, ne pas baisser la garde devant les nouveaux dangers d'une époque pleine d'incertitudes.

Cette tête pensante militaire, ancien ministre de la Défense ouest-allemand de 1982 à 1988 et pilote d'avion aux 1200 heures, jette un regard qui se veut lucide et froid sur les nouvelles réalités stratégiques, grosses en promesses et en dangers. Des promesses : « La perspective de mettre sur pied une structure de sécurité eu-

Voir page B-2 : Instabilité

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE

Les galeristes réclament un statut bien défini

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

LES GALERISTES professionnels souhaitent que leur soit reconnu un statut mieux défini, afin de veiller à développer le marché de l'art contemporain, au Québec comme à l'étranger.

Les galeristes croient que cette reconnaissance de leur rôle de diffuseur, de promoteur et d'éducateur doit être clairement identifiée et connue des différentes sphères d'intervention.

C'est ce qui ressort du mémoire présenté hier en commission parlementaire sur la culture par l'Association des galeries d'art contemporain de Montréal (AGACM), qui regroupe la majorité des galeries professionnelles du Québec.

À cette époque où le Québec cherche à prendre sa place partout dans le monde, l'association fait valoir que « s'il y a un produit culturel qui a une chance de percer sur les marchés internationaux, c'est bien l'art contemporain. Aucune barrière linguistique ne s'érige entre le regardeur et l'oeuvre. Les arts visuels sont un langage universel. »

Pour nombre d'artistes québécois, « la seule chance de survie réside dans l'exportation », le marché local étant trop petit. La survie du milieu passe donc, parallèlement, par un accroissement considérable de la clientèle régulière, poursuit le mémoire, qu'elle soit formée d'individus, d'entreprises ou de l'État. Et pour y arriver, disent les galeristes, il faudra miser sur l'éducation. Précisant que le marché de l'art était en pleine restructuration, l'association propose par ailleurs que l'État « favorise le regroupement des galeries d'art contemporain dans un édifice du centre-ville de Montréal », et que des mesures fiscales viennent encourager les collectionneurs à acheter.

La présidente sortante de l'association a lancé aux membres de la commission qu'elle espérait que le message des galeristes ne tomberait pas dans l'oreille de sourds. « Nous, on veut en vivre de notre métier, et on veut que les artistes en vivent. On fait partie d'une chaîne », a-t-elle déclaré, précisant que les galeristes ne fissaient pas seulement vendre des tableaux, mais aussi assurer la diffusion de l'art.

Professeur de théâtre à l'Université du Québec à Montréal et auteur de *La culture contre l'art*, Mme Josette Féral est venue plus tard faire valoir que ce dont le Québec avait besoin c'était d'une politique « artistique plus encore que d'une politique culturelle ».

« Rappelons quelques évidences, dit le mémoire de Mme Féral. Pour le milieu des arts, le problème n'est pas culturel, il est avant tout artistique. » Les artistes produisent des oeuvres, pas de la culture, explique-t-elle. Dès lors qu'on aborde la question de « culture », on crée un concept « bureaucratique, gouvernemental ».

Elle note que si les budgets consacrés à la culture au fil des ans ont augmenté de façon sensible, « les budgets consacrés aux arts proprement dits et à la création demeurent dérisoires (10 % à peine des budgets) ».

La Société des auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs (SARDEC) est d'avis pour sa part que « le secteur audiovisuel a toujours été le parent pauvre de l'intervention gouvernementale québécoise, alors que le fédéral a toujours pleinement occupé le champ qui lui était imparté ».

« Le rapport Arpin ne voit que doublement là où il devrait aussi conclure à la diversification. Diversification de l'offre, mais aussi des lieux de création, de production, de diffusion. Dans une culture entièrement subventionnée, le dédoublement des structures a parfois créé une saine émulation, parfois une concurrence avantageuse. »

Quant au maire de Charlesbourg et président de l'Union des municipalités du Québec, M. Ralph Mercier, il est venu rappeler que le développement culturel devait d'abord être assumé par Québec, les municipa-

Voir page B-2 : Galéristes

CAHIER SPÉCIAL

MUSÉE DE LA CIVILISATION

(Québec)

RÉSERVATION PUBLICITAIRE

842-9645

Voyages et Voyageurs

Date de tombée le 18 octobre 1991

PARUTION Le 2 novembre DANS LE DEVOIR

Le Devoir publie à l'occasion de l'ouverture de l'exposition *Voyages et Voyageurs* du Musée de la Civilisation un cahier spécial. Cette exposition veut faire découvrir les pratiques de voyages des Québécois au XXe siècle, que ce soit pour le travail ou le loisir. Trois grands thèmes seront abordés :

• Le Grand départ traitera des motivations des voyageurs plaisanciers autant que travailleurs, l'évolution des préparatifs de voyage ainsi que le rituel du départ.

• Les Routes du voyage présentera les modes de transport pour passagers au cours du XXe siècle, l'organisation des sites de voyages et les profils de voyageurs-types.

• Le Retour explorera le monde du souvenir comme témoignage et prolongement du voyage.

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE

◆ Galéristes

lités devant jouer un rôle complémentaire de partenaires.

« Comment un gouvernement supérieur peut-il sérieusement exiger davantage d'efforts financiers de la part des municipalités, a-t-il demandé, alors même que l'on est en droit de s'interroger sur les volontés et les actions concrètes de celui-ci compte tenu de l'importance du partenariat doit au contraire s'inscrire dans une volonté d'implication et non de désengagement », conclut le mémoire présenté par M. Mercier.

Le maire de Roberval, M. André-Guy Laroche, a tenu aussi à se présenter en commission parlementaire pour dire qu'il fallait permettre aux régions d'être fortes « et nous reconnaitrons une nouvelle puissance de Montréal ». « Si nous voulons vraiment alimenter la vie artistique et culturelle de Montréal, faisons en sorte que les régions soient assoiffées de culture et d'arts. »

Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et la Fédération de l'UPA de la région ont uni leurs efforts pour parler, de leur côté, de « discrimination positive envers les régions » dans le secteur culturel.

Enfin, l'Association des Townships est venue réclamer, notamment, que la juridiction du Québec en matière culturelle soit limitée à identifier les ressources culturelles, à élaborer des politiques de soutien aux arts et à assurer le financement adéquat de ces ressources.

Un contrat culturel à assumer

NDLR—Pour la durée de la commission parlementaire des affaires culturelles, LE DEVOIR publiera chaque jour des extraits des mémoires les plus significatifs qui y seront soumis. Aujourd'hui des extraits du mémoire de l'Association des galeries d'art contemporain.

COMMERCIALISER l'art contemporain, c'est aussi favoriser l'investissement privé et d'entreprise. Il faut, pour encourager cela, faire en sorte que les investisseurs actuels et potentiels puissent bénéficier de mesures fiscales pour l'acquisition d'oeuvres d'art. C'est en mettant de l'avant de tels avantages que nous pourrions inciter de plus en plus les investisseurs potentiels à acheter de l'art contemporain.

Reconnaitre le statut des galeries professionnelles

Le processus de développement du marché national et international en art contemporain ne pourra se poursuivre que si tous les intervenants du secteur reconnaissent le rôle et le statut du galeriste professionnel. Son rôle de diffuseur, de promoteur et d'éducateur doit être clairement identifié et connu des différentes sphères d'intervention. Son statut d'expert et de principal représentant des artistes en art actuel ainsi que sa place dans la « chaîne artistique » favorisera l'évolution des tendances et la recherche de nouveaux partenaires, tant culturels qu'économiques.

Lorsque ces conditions seront réunies et que les subventionneurs, mécènes, conservateurs et collection-

neurs se recommanderont de cette dynamique, le marché de l'art contemporain sera à même de se doter des outils nécessaires à son développement.

En effet, seules les galeries possèdent l'infrastructure suffisante pour éduquer et sensibiliser le public à l'art contemporain, pour offrir service et conseils aux collectionneurs et aux musées ainsi que pour découvrir et promouvoir à long terme des artistes de talent.

Cette reconnaissance obtenue, tout le milieu travaillera en collégialité et maximisera ainsi l'impact de chaque action entreprise. Ce n'est que de cette façon que se développera de manière homogène le marché de l'art contemporain, au Québec et à l'étranger.

Un «contrat culturel» à assumer

Le ministère des Affaires culturelles a depuis toujours aidé la création et la culture. Il est présentement à un tournant de son évolution et le rapport Arpin indique très distinctement le sens que devrait prendre son implication future.

Les grands axes de travail du rapport, « Favoriser la création », « Fa-

voriser l'accès à la vie culturelle » et « Développer l'éducation culturelle » — pour ne nommer que ceux-là — précisent que le MAC devra, afin d'assurer la survie et l'épanouissement de la culture et des arts au Québec, assumer son rôle moteur en se dotant des politiques et budgets nécessaires à la poursuite de ses activités.

Le gouvernement du Québec a un « contrat culturel » à respecter, des engagements à prendre et à mettre en application au même titre que son engagement social et économique envers la population. La société québécoise est un tissu formé de tous ces éléments, interactifs et indissociables. Le rapport Arpin a mis en lumière les responsabilités fondamentales d'une société désireuse d'évoluer et de s'affirmer. Le gouvernement québécois, via le MAC, devra maintenant faire en sorte que cela se concrétise. C'est une question de vie et de choix social.

◆ Harcèlement

poursuit Rosette Côté. En Europe, on débute le constat ; aux États-Unis c'est encore l'étape de la dénonciation. Ici, on est arrivé à distinguer le harcèlement de la séduction !

L'évolution a donc été fulgurante au Canada. Les sondages sur la question remontent certes à il y a dix ans, mais nul n'osera affirmer que le phénomène n'existe plus, ou qu'il trouve toujours une solution.

« Il reste très difficile de porter plainte. Les femmes viennent me voir pour demander conseil, mais très peu sont prêtes à procéder formellement », note Sally Spilhaus, de l'université Concordia.

Celle-ci occupe depuis janvier le premier poste à temps plein créé par une université québécoise pour mettre en oeuvre sa politique contre le harcèlement sexuel.

« Les femmes ont peur des représailles, mais surtout de ne pas être crues, raconte-t-elle. Elles ne veulent pas faire de troubles, juste que le comportement arrête. »

Formé depuis 1980, le Groupe d'aide et d'information contre le harcèlement sexuel au travail est le plus ancien organisme à s'occuper des cas de harcèlement au Québec. Là comme ailleurs, on confirme l'évolution des mentalités, le fait que les femmes réagissent plus rapidement qu'avant, donc que l'organisme reçoit plus de plaintes. Mais les plaignantes restent tout aussi désorientées face à ce qui leur arrive.

« Quand elles viennent nous voir, les plaignantes sont psychologiquement vidées, constate Me Christine Longpré, avocate du groupe. Elles nous disent 'j'ai un problème' en nous laissant le soin de le nommer. C'est difficile de s'avouer à soi-même une telle situation, parce que c'est humiliant d'être ramenée au rôle d'objet sexuel, et de constater qu'on n'a pas le contrôle sur la situation. »

Jeu de pouvoir, résume durement Liza Novak, du groupe Action-travail des femmes qui aide les femmes optant pour des métiers non traditionnels.

S'il y a une pionnière au Québec pour dénoncer le harcèlement, c'est bien Liza Novak qui s'y activait dès 1979 à la suite de plaintes reçues au groupe pour non-syndiquées où elle travaillait à l'époque.

◆ Instabilité

ropéenne et nord-américaine qui aille de Vancouver à Vladivostok. « Mais aussi des dangers, parce que les difficultés de la transition post-communiste et les foyers de tension comme la guerre serbo-croate posent de graves défis aux démocraties naissantes et existantes. »

Donc, l'OTAN n'est pas morte, loin de là. Au contraire, dit son secrétaire général, cet organisme directement issu de la Guerre froide a encore un rôle primordial à jouer dans les relations internationales de l'après-Guerre froide. À tout venant, Manfred Wörner le dit et le répète, en Europe et en Amérique.

M. Wörner a accordé une entrevue au DEVOIR à la veille de son départ pour la capitale américaine, où il prenait la parole mercredi dernier, devant l'Association du Traité atlantique, quelques semaines avant le grand sommet de l'OTAN, prévu à Rome le mois prochain. Dans cette entrevue tout comme à Washington, il a plaidé avec force pour la préservation du lien inter-atlantique, « plus vital que jamais » selon lui, en cette période incertaine dans laquelle le monde se trouve désormais, après la chute du Mur et la fin de la glaciation Est-Ouest.

Le grand patron de l'organisation militaire occidentale commence par reconnaître que, bien sûr, « nulle alliance n'est là pour l'éternité ». Mais, ajoute-t-il immédiatement, devant « un monde en transition, où les risques d'instabilités existent de tous les côtés », devant les tensions qui se profilent à l'Est, toujours porteurs de mauvaises surprises possibles, « l'alliance devient le coeur de la sta-

Des employeurs à l'avant-garde

Josée Boileau

À L'IMAGE de la société dans laquelle ils vivent, les employeurs canadiens et québécois sont eux aussi dans le peloton de tête dans leur façon de faire face aux problèmes de harcèlement sexuel.

L'ignorance des années 80, la méfiance de la fin de cette même décennie ont cédé la place, coup de pouce juridique aidant, à des comportements et à des données surprenantes.

En 1987, la Cour suprême y allait d'un jugement-clé, l'affaire Robichaud. La plus haute cour du pays affirmait alors la responsabilité de l'employeur dans les dossiers de harcèlement sexuel, seule autorité en mesure de réagir pour régler le problème. Ce fut un véritable tournant.

« Les employeurs ont compris le message, fait Maurice Drapeau de la Commission des droits de la personne du Québec. Ils ont choisi d'intervenir pour éviter d'être tenus responsables ! »

Aujourd'hui, les chiffres sont éloquentes. À la fin septembre, l'Institut Hudson du Canada faisait connaître les résultats d'un vaste sondage mené auprès des entreprises canadiennes pour connaître leurs stratégies en ressources humaines.

On y apprenait que 64 % des entreprises ont une politique officielle en matière de harcèlement sexuel, que 34 % d'entre elles ont des superviseurs formés pour régler ce problème. C'était même là les deux mesures les plus fréquemment adoptées par les employeurs pour répondre aux besoins des femmes au travail, dépassant largement la formation de comité sur la condition féminine (7 % des entreprises), les services de garderies (9 %) ou les programmes spécifiques de recrutement (26 %).

« Ces données nous ont tellement frappé, explique Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec, que nous avons décidé d'y consacrer un colloque le 30 octobre prochain pour connaître maintenant les attentes des femmes, notamment en matière de harcèlement sexuel. »

Le CPQ lui-même n'a pas trainé la patte dans ce dossier. Dès 1982, alors que la notion même de harcèlement était débattue, l'organisme patronal

adoptait un énoncé de principe sur la question qui, à défaut de favoriser une réglementation en cette matière, reconnaissait au moins le problème.

En 1985, il récidivait avec un colloque pour répondre aux craintes d'employeurs qui trouvaient que franchement, les plaintes allaient loin. Depuis, le concept semble s'être éclairci pour tous.

« Du moins, ça fait longtemps que nous n'avons pas eu d'appels sur cette question », note M. Dufour.

C'est que les employeurs ont changé d'interlocuteurs : ils appellent maintenant directement le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail !

« Le phénomène a commencé il y a environ deux ans, raconte Me Christine Longpré. Les employeurs nous téléphonent quand ils ne savent plus quoi faire avec un problème de harcèlement. On oriente leurs démarches, on leur donne des sessions d'information. »

« Mais tout doit rester dans l'anonymat. Si le harcèlement sexuel est encore un tabou pour les victimes, c'est la même chose, et parfois pire, du côté de l'entreprise qui craint pour son image. C'est déjà insécurisant pour un employeur de parler de harcèlement, c'est encore pire quand il y a un problème dans la boîte. »

La sensibilisation touche d'ailleurs les grandes entreprises, les multinationales, le secteur public et para-public. Plus l'entreprise est petite, plus la donne se complexifie. Parce que le harceleur est alors le patron, parce qu'il n'y a pas de syndicat ni de soutien pour la plaignante qui choisira finalement de quitter son emploi.

Et même du côté des grandes entreprises, Rosette Côté, vice-présidente de la CEQ, met en garde contre trop d'emballage.

« Les entreprises ont fait énormément de progrès, note-t-elle. Mais il faut aussi mesurer si, au-delà de la politique affichée, il existe des moyens concrets pour qu'une femme puisse porter plainte sans se sentir marginalisée. Si la femme sent que sa crédibilité sera mise en doute, il lui faudra un sacré courage pour en parler. C'est pourquoi bien des vœux pieux se cachent encore derrière les bonnes intentions. »

« Bien sûr, dit-elle, il y a eu conscientisation, des progrès juridiques, une crédibilité accrue pour les femmes qui portent plainte. Mais le problème n'a pas disparu. Pour moi, il relève d'un abus de pouvoir généralisé envers les femmes. On le constate de façon flagrante dans les milieux non traditionnels où les hommes, en tant que groupe, usent de ce type de harcèlement pour isoler la nouvelle arrivante. »

On notera alors le peu de sens de l'humour de la collègue. Ou encore, dans les milieux professionnels où le harcèlement est plus caché et où les références sont importantes, la femme se taira par crainte de ne plus arriver à se placer.

« Des avocates, des ingénieurs nous ont téléphoné et elles n'osaient pas donner leur nom tant elles avaient peur que ça se sache », relate Me Longpré.

Et dès qu'il y a un gros roulement de personnel, comme dans le secteur des services, le phénomène reste

présent, ajoute Danièle Hébert, responsable de la condition féminine à la CSN.

Tout n'est pas non plus réglé dans les milieux syndiqués. Si la Fédération des affaires sociales à la CSN a franchi le pas d'adopter une politique affirmant qu'elle ne défendra pas un de ses membres réprimandé pour harcèlement sexuel, il existe des syndicats pour qui c'est tout à fait l'inverse.

Plus rare mais néanmoins réel, le harcèlement vécu par les hommes a lui aussi ses propres caractéristiques.

« Contrairement aux femmes, les hommes ne se sentent pas coupables de ce qui leur arrive, dit Me Longpré. Mais l'humiliation est beaucoup plus forte. La blague courante chez les gars c'est 'J'aimerais ça me faire harceler'. Quand ça leur arrive, ils sont dérotés... et leur cas n'est pas pris au sérieux. »

Peut-être que là aussi, l'évolution viendra un jour...

fortement réduit » tout en gardant une valeur dissuasive. M. Wörner annonce d'ailleurs que le prochain sommet de Rome devrait, à cet égard, provoquer « une surprise agréable pour tout le monde », par le très bas niveau auquel on réduira l'arsenal nucléaire.

Que peut penser le premier responsable de la dernière grande organisation militaire mondiale, devant des crises actuelles comme celles de Yougoslavie et d'Haïti ?

Sur la crise serbo-croate, qu'il tient toujours à appeler « une crise interne », M. Wörner se borne à déclarer que « l'OTAN ne s'en mêle pas », par définition, même s'il y a dans cette affaire serbo-croate « une chose terrible, une agression vraie ». Le traitement de l'affaire yougoslave « relève davantage de la CSCE et de la CEE », précise-t-il.

M. Wörner profite cependant de cette question pour exposer sa vision d'un équilibre pan-européen à venir, basé sur trois piliers : son OTAN réformée, bien sûr, mais aussi la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE, qui regroupe tous les pays d'Europe, plus les États-Unis et le Canada), et dont le rôle s'est vu renforcé après la chute du Rideau de fer, ainsi que la Communauté économique européenne (CEE), qui a multiplié les déclarations sans grand effet devant la crise yougoslave.

De la crise haïtienne, le responsable militaire européen pense qu'elle relève d'organisations comme l'ONU et l'Organisation des États américains. Il ajoute qu'il faut, devant de telles crises, « développer le droit international dans une direction qui permette à l'ONU, en cas de violations graves, de grands dangers pour la sécurité, un droit d'ingérence ». Mais il conclut, dans le cas qui nous occupe, que « nous n'en sommes pas arrivés là ».

Selon son premier avocat, une OTAN « profondément transformée » mais toujours indispensable, incarnerait, pour finir, « bien plus qu'une alliance militaire ». Il s'agit de rien de moins qu'une communauté de destin du monde libre et démocratique. Un organisme toujours justifié dans son existence, même après la disparition de la menace qui l'avait vu naître, il y a 42 ans.



Élection

partielle du 3 novembre 1991
district de Notre-Dame-de-Grâce (31)

Ville de Montréal

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux électeurs du district de Notre-Dame-de-Grâce que:

un scrutin est nécessaire pour l'élection en cours dans ce district et en conséquence un scrutin sera ouvert;

les personnes mises en candidature à cette élection pour le poste de conseiller ou de conseillère de ce district sont:

Michel BÉDARD
4015, rue St-Hubert #305
PARTI ÉLÉPHANT BLANC DE MONTRÉAL

Claudette DEMERS-GODLEY
4358, avenue Walkley
COALITION DÉMOCRATIQUE DE MONTRÉAL

Leith HAMILTON
4417, avenue Old Orchard
RASSEMBLEMENT DES CITOYENS
ET CITOYENNES DE MONTRÉAL

Katy LE ROUGETEL
6625, rue St-Dominique

Dylan PERCEVAL
3435, boulevard Décarie
MONTRÉAL ÉCOLOGIQUE

John PHILLIPS
5360, avenue West Hill #35

Philippe SALVATORE
3814, avenue Marcell
PARTI MUNICIPAL DE MONTRÉAL

Marcel TREMBLAY
4446, avenue Notre-Dame-de-Grâce
PARTI CIVIQUE DE MONTRÉAL

Ann WAGNER
5169, avenue Rosedale

Prenez, de plus, avis que:

le bureau de vote par anticipation sera ouvert le 27 octobre 1991, de 12h00 à 20h00, au 6440, chemin de la Côte-Saint-Luc (auditorium Julius Richardson);

les bureaux de vote seront ouverts le 3 novembre 1991, jour du scrutin, de 9h00 à 19h00, aux endroits mentionnés dans les extraits de la liste électorale distribués aux domiciles des électeurs;

le recensement des votes sera effectué après la fermeture des bureaux de vote le 3 novembre 1991, à compter de 19h00, au 4103, avenue Old Orchard (bureau de l'Adjoint au Président).

VOTRE DROIT DE VOTE EST IMPORTANT, PRENEZ SOIN DE L'EXERCER.

Donné à Montréal, ce 16 octobre 1991,

Léon Laberge
Président d'élection

CINÉMA / chronique

Les secrets pas très professionnels de Thierry LHermitte

Nathalie Petrowski

SI seulement j'étais une exégète de Thierry LHermitte, j'aurais probablement pu soustraire de mon sujet des déclarations fracassantes ou encore des confidences titillantes sur ce qui le fait craquer dans la vie, autre que les six mois par année qu'il passe à se bronzer sur son voilier. Mais voilà, je ne sais pas grand-chose sur Thierry LHermitte sinon qu'il est plutôt beau garçon, qu'il ne se prend pas trop au sérieux, qu'on peut le voir régulièrement dans la suite sans fin des *Ripoux* et qu'à lui parler de trop près, on peut facilement se noyer dans l'or bleu de ses yeux.

C'est équipée de ce bagage plutôt léger que je suis allée hier matin à la rencontre de l'acteur français, enfermé depuis peu dans un hôtel de la ville pour le service après-vente de son plus récent canular, *Les secrets professionnels du docteur Apfelgluck*, un film à sketches qu'il a scénarisé avec son copain Philippe Bruneau, dont il a réalisé certaines scènes et qui a pour prétexte le bureau « fret et blanc » d'un psy visité par une joyeuse collection de timbrés.

En journaliste polie qui ne veut pas faire sentir à son sujet qu'il a fait un film un peu léger, à la limite de l'utile, j'ai essayé en vain d'amener mon interlocuteur à parler si ce n'est du message de son film, au moins de sous-texte que j'ai cru y lire. Peine perdue. Tout ce que Thierry LHermitte avait à dire à sa défense c'est qu'il venait de signer un film sans prétention pour les amateurs de conneries et que ceux-ci à défaut de s'y reconnaître, pourraient se bidonner pendant une heure et demie sans chercher midi à quatorze heures ni voir une quelconque affiliation inconsciente avec Woody Allen ou Kurosawa.

Mais encore, ai-je bafouillé, il doit bien y avoir autre chose dans ce film construit sur un mode onirique où des rêves éveillés finissent inévitablement en cauchemars ? Vous voulez sans doute parler des profondeurs de l'inconscient chez le con moyen, n'est-ce pas ? « Négatif, de répondre l'accusé, il n'y a rien de plus que ce qu'il y a à l'écran. Et ce qu'il y a à l'écran, ce ne sont ni mes peurs, ni mes phobies, ni mes phantasmes, mais des conneries qu'on s'est amusés à écrire parce qu'on adore déconner. »

Décidément, ce Thierry LHermitte commence à me les pomper. Non pas que je veuille le psychanalyser sur le divan de l'hôtel mais me semble qu'il pourrait faire un petit effort, section matière, et me donner de quoi écrire, peut-être pas une thèse de doctorat mais au moins un article de longueur normale. Mais Thierry LHermitte résiste, se démène et se débat comme une carpe muette au bout de l'hameçon trop verbeux de mes questions. Quand on est un professionnel du comique, on l'est aussi en entrevue et on se fait un devoir de ne rien dire au cas où cela se retournerait éventuellement contre soi.

Je ne sais pas ce que la critique a pensé de son film en France mais j'en déduis que Thierry LHermitte essaie, sous sa fausse nonchalance, de parer les coups qui pourraient éventuellement lui tomber dessus à la sortie du film à Montréal vendredi



Thierry LHermitte

prochain. C'est pourquoi nous quittons le cabinet du Docteur « Apfelmachinose » pour mieux revenir au cas de mon client, Thierry LHermitte, l'acteur comique par excellence, celui que le drame n'a jamais, au cinéma du moins, tenté. Je lui demande si un jour il fera comme Pierre Richard en ce moment, à savoir, cassera-t-il son image de comique pour que l'on découvre le grand acteur qui sommeille en lui ? Thierry LHermitte retient un baillement. « D'abord je me fous de mon image et je ne vois pas pourquoi je ferais autre chose que ce que je fais en ce moment. J'aime Robert De Niro mais j'aime aussi Fred Astaire. Or il ne m'est jamais arrivé de vouloir que Fred Astaire joue dans *Raging Bull* ni que De Niro se retrouve dans une comédie musicale, vous me suivez ? »

Je le suis tellement que je ne sais plus très bien où j'en suis moi-même. C'est alors que contre toute attente, l'acteur décide de venir à mon secours. « Par exemple, dit-il, on m'a offert l'autre jour un rôle dans un film sur le sida. Le film raconte l'histoire d'une femme (Nathalie Baye) qui découvre qu'elle est atteinte et qui en même temps découvre que son mari est bisexuel. Vous voyez le genre. J'ai refusé. Je n'ai vraiment pas envie de travailler pendant deux mois sur un tel sujet. C'est trop lourd, trop emmerdant sans compter qu'il y a une foule d'acteurs qui pourraient le faire mieux que moi. »

J'ai beau rétorquer que le propre d'un acteur c'est de pouvoir aborder n'importe quel rôle, du plus léger au plus lourd, et de s'y perdre au risque même de s'y noyer, Thierry LHermitte ne mord pas. Il raconte que les producteurs du film l'ont rappelé vingt fois pour qu'il change d'idée. Rien à faire, Thierry LHermitte ne se chauffe pas de ce bois-là. « Pour que j'accepte, il faudrait qu'il y ait beaucoup d'amour autour de moi, que je me sente vraiment en sécurité sans quoi ça ne vaut pas le coup, je préfère continuer à faire mes conneries. »

Je ne voudrais surtout pas jouer à la psychanalyste mais j'avoue que plus Thierry LHermitte parle, plus je sens que j'ai affaire à un vrai cas : le cas de l'acteur qui ne voulait rien dire ni rien risquer par crainte de se retrouver tout nu comme le dernier personnage de son film, celui qui croit vraiment que les lunettes rayon X existent et qui marche les fesses serrées et les mains sur ses bijoux de famille. Je crois sincèrement que Thierry LHermitte est cet homme-là. Je me demande seulement si je devrais lui dire.

rien à fragmenter un ou plusieurs Opéras pour en extraire quelques hypothétiques tubes qui ne seront jamais populaires. Et puis, privée de son complément scénique, la musique de Verdi se réduit souvent à des mélodies pauvrement accompagnées.

Malgré tout, la « verdienne » première partie s'acheva sur une partition nettement plus intéressante à l'oreille. L'Air de Philippe II et le Duo de celui-ci avec le Grand Inquisiteur conduisirent Plishka et Ramey à une interprétation beaucoup mieux sentie.

Ainsi, *Don Carlo* plaça-t-il les deux solistes sur une pente ascendante qui allait les mener au sommet de leur prestation. Extrait du second acte de *Don Quichotte* de Jules Massenet, le Duo entre Sancho Pança (Plishka) et Don Quichotte (Ramey) n'est pourtant pas facile à reconstruire, à porter à son degré ultime de tension dramatique.

Âgé de 50 ans, Paul Plishka possède un timbre un peu plus sombre que celui de son collègue. Sans doute un peu fatigué, sa voix met aussi plus de temps à se réchauffer et à raffermir son « vibrato ». Encore svelte à 49 ans, ne portant pas la barbe, Samuel Ramey chante avec beaucoup de naturel. Sans être toujours précise, sa prononciation de l'italien et du français, demeure en général plus compréhensible que celle de son compatriote.

Afin de permettre aux solistes de se reposer, Dutoit avait prévu quelques intermèdes musicaux auxquels il apporta autant de soin qu'à son soutien d'accompagnateur. Comme quoi, un bon chef et un bon orchestre peuvent renouveler le plaisir d'écouter l'*Ouverture « La Forza del destino »* de Verdi, la *Madriène* ou la *Navarraise*, de Massenet.

MUSIQUE

Malgré tout...

Orchestre Symphonique de Montréal

Dir. Charles Dutoit, solistes Samuel Ramey et Paul Plishka (basses) : Verdi, *Ouverture, La forza del destino*, *La Traviata* prélude au premier acte; Luisa Miller « Egli delira », Plishka (Walter) et Ramey (Wurm); *Attila* « Uldino! Uldin », Ramey, *Don Carlo* « Ella giammai m'amo! », Plishka (Philippe II). « Son io dinanzi al Re! », duo avec le grand inquisiteur, Plishka et Ramey; Massenet, *Madriène* et *Navarraise*, extraits du ballet *Le Cid*; *Don Quichotte* 2e acte, Plishka (Sancho) et Ramey (Don Quichotte); Rossini, *Guillaume Tell* pas de six; Gounod, *Faust* « Vous qui faites l'endormie », Ramey; Bellini *Puritani*, duo de Giorgio et Riccardo, Plishka et Ramey. En bis: Rodgers/Hammerstein *South Pacific* « Some enchanted evening », Plishka; Kern *Show boat* « Old man river », Ramey. Lundi 14 octobre, salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

À DÉFAUT de se payer une soirée avec les trois ténorissimi de l'heure, les Pavarotti, Carreras et Domingo, Charles Dutoit réunissait, pour la première fois sur un même plateau de récital, Samuel Ramey et Paul Plishka, deux basses américaines à l'apogée de leur carrière. L'alternative sembla plaire au public qui vit d'abord l'occasion rêvée d'entendre des chanteurs que l'Opéra de Montréal n'a pas les moyens de s'offrir, en même temps que d'apporter son soutien financier au Fonds de pension des musiciens de l'OSM.

Au-delà des voix, au-delà d'un certain plaisir sensoriel à entendre de beaux instruments, il n'est pas certain toutefois que ce genre de programme apporte de profondes satisfactions esthétiques. Car on ne gagne

Le cinéma de l'impossible

82 films, dont 15 primeurs, au festival de Rouyn-Noranda

Rollande Parent

de la Presse Canadienne

POUR BIEN marquer la dixième édition du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, du 26 au 31 octobre, le festival s'ouvrira avec le film *Cerro Torre* (Le cri de la roche) du cinéaste allemand Werner Herzog, celui-là même qui avait ouvert le tout premier festival avec cette fois *Fitzcarraldo*.

Pour le président et directeur du festival, Jacques Matte, il s'agit là d'un choix symbolique puisque Herzog, qui a raflé avec ce film quatre prix à Venise le mois dernier, est souvent décrit comme faisant du cinéma de l'impossible. Il y a dix ans, la mise en place d'un festival international à Rouyn-Noranda semblait également impossible, a-t-il dit, hier, lors du lancement de la programmation.

Au deuxième jour du festival, le di-

manche, le cinéaste québécois Yves Fortin présentera le documentaire *Le soleil se lève au nord* portant sur des gens de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et leur enracinement social. Ce documentaire sera diffusé simultanément à l'émission *Les Beaux dimanches*, à Radio-Canada.

La tâche d'animateur y est confiée au cinéaste et comédien André Melançon, originaire de Rouyn.

Ce soir-là, deux autres cinéastes québécois offriront leur film en première mondiale. Il s'agit de Suzanne Guy et sa première œuvre de fiction *Le Visiteur*, un texte de Georgette Duchaine.

Quant à André Blanchard, il présentera *Alisée*. Les cinéphiles le connaissent pour *Beat* et *Hiver Bleu*, tournés en Abitibi-Témiscamingue.

Pour clôturer le festival, le cinéaste québécois Claude Gagnon offrira le 31 octobre son dernier long métrage de fiction *Le pianiste*, une coproduc-

tion nippo-canadienne.

Ce même soir, les festivaliers pourront voir le documentaire de Jean-Claude Labrecque relatant la rencontre de Claude Léveillé avec Edith Piaf sous le titre de *67 bis, boulevard Lannes*.

Au total, 82 films dont 15 primeurs seront à l'affiche : 20 longs métrages, 23 courts et moyens métrages et 39 films d'animation.

Comme par les années précédentes, les séances de cinéma comportent non seulement un long métrage mais également des courts et moyens métrages et des films d'animation.

Un sondage a convaincu les organisateurs de conserver cette formule qui plaît aux amateurs de cinéma du fait qu'elle leur permet de découvrir un autre cinéma.

Les 1000 personnes susceptibles d'assister aux projections pourront voir pour la première fois dans le ca-

dre du festival des films d'Abitibi-Témiscamingue des films des cinéastes français Patrick Braoudé, Olivier Schatzky, Eric Rochant, Patrick DeWolf, du Danois Lars von Trier, de l'Algérien Mahmoud Zemmouri, du Russe Viatcheslav Krichtofovitch.

À l'affiche également *Hors la vie* (prix du jury Cannes 1991), de l'Algérien Maroun Bagdadi et qui raconte l'histoire de la prise d'otage de Roger Auque, correspondant de Radio-Canada à Beyrouth.

Les habitués remarqueront que Diane Létourneau a choisi pour la troisième fois de réserver au festival la première mondiale de sa dernière production, un documentaire sur l'importance de l'amitié dans la vie des femmes, *Pas d'amitié à moitié*.

Un autre cinéaste québécois, Pierre Gang, offrira la première mondiale de *J'te demande pas le ciel*, un moyen métrage mettant en vedette France Castel.

VIDÉO



Joseph Beuys

Le pouvoir de voir

Joseph Beuys : un programme de vidéos

Dix vidéos et films présentés dans le cadre des Cent jours d'art contemporain, les 17 et 24 octobre, à la Cité, 20 h.

Daniel Carrière

LES CENT JOURS d'art contemporain, en collaboration avec l'Institut Goethe et LE DEVOIR, présentent trois programmes vidéos dans le cadre des « Jueidis des Cent jours », demain et le 24 octobre, illustrant la complexité étonnante d'un artiste majeur : Joseph Beuys.

Les vidéos et les films, où l'on retrouve des performances, des conférences, des entrevues et des œuvres expérimentales — certaines auxquelles Beuys a participé en tant que coréalisateur — nous permettent d'accompagner une démarche parmi les plus marquantes de notre époque.

Ses trajets dans le temps, de *Social Sculpture*, réalisé en 1969, à *Joseph Beuys — Transformer*, réalisé en 1988; et sa trajectoire spirituelle, à travers des objets qui occupent une place aussi importante que celle de l'artiste, dans l'ensemble de la programmation.

Joseph Beuys n'a jamais dédaigné une tribune, ni la possibilité de s'ex-

pliquer.

Dans le sens de la démythification, *Joseph Beuys — Transformer* (présenté le 17), réalisé pour la télévision américaine par John Halpern à partir de séquences obtenues lors de la rétrospective que le Guggenheim lui consacra en 1979, porte sur ses installations dispersées dans une chronologie aléatoire, et désigne les cycles et la réalité des énergies créatrices qui les animent. Pour Beuys, l'objet d'art est organique, il vit.

Ce n'est que près de dix ans plus tard, en 1988, que Halpern réussit à obtenir les fonds nécessaires pour compléter son projet, mêlant film et vidéo, montage traditionnel et plus exploratoire. Il en a résulté un documentaire révélateur qui porte une attention précise sur les moments exaltants de cette rétrospective.

Au fil des œuvres, que Beuys commente abondamment, disposées dans l'hallucinante spirale du Guggenheim, il est question de la dimension humaine du spirituel, où la forme et la matière l'emportent sur le symbole; des « énergies dont nous sommes aliénés » dit Beuys. Son œuvre tient lieu de réseau où la matière du « pouvoir de voir » circule.

L'élément le plus important dans l'esthétique de Beuys est un appel à notre capacité de percevoir l'invisible.

« J'ai tenté d'utiliser mon être et ma vie comme un outil, explique-t-il dans un film qui porte son nom, datant de 1981 (présenté le 24).

« La parole est la première forme de la sculpture, poursuit-il, il faut ensuite s'efforcer de voir les formes de la pensée, de sorte à apprendre à la voir comme l'artiste voit son œuvre, c'est-à-dire pour ses formes, ses volumes, son pouvoir. »

On n'a pas hésité à présenter dans cette rigoureuse, voire éclectique, programmation des documents dont le seul intérêt est d'avoir capté sans nuance un des grands esprits de l'époque.

From Here Out (présenté le 24), par exemple, constitué de deux entrevues réalisées en 1984 et 1987 par Peter Herrmann et Jürgen Shilling, n'est que ça, et la caméra — vidéo — est fixe.

Par ailleurs, on a omis d'inclure *In Memoriam : Georges Maciunas*, dans le programme, un duo Joseph Beuys-Nam June Paik, au piano, et à la réalisation...

On suscite la curiosité des initiés en offrant, notamment, des captations de performances, en temps réel; *Cetic +*, tourné au Festival d'Edinburgh; *Social Sculpture*, *Sweeping up*, et un film conçu comme performance, *Trans-Siberian Railway*.

MUSIQUE ACTUELLE

Une scène sans trésor

Ginette Bellavance

TOUT LE DÉFI était là : prendre *Le trésor de la langue* version disque et lui donner une vie sur scène. On a essayé de relever ce défi, mais ça ne s'est pas passé sur roulement à billes. Peut-être après tout que c'était impossible à réaliser. À cause de la complexité des matériaux. Ou à cause du côté disparate de leurs sources. Peut-être qu'on n'a pas choisi les moyens techniques pour livrer le produit. Peut-être qu'on n'a pas choisi la bonne forme. Peut-être que ce travail de moine extrêmement fragile et délicat n'a pas supporté le voyage et qu'on aurait dû le laisser chez lui, sur disque. Je ne prétends pas que le « show » était raté. Je dis que *Le trésor de la langue* n'est pas monté sur scène ce soir-là. Je dis qu'on a assisté à un show de rock et d'improvisation donné par de bons musiciens, agréablement ici et là, de trop rares « paroles » souvent enterrées par les sons de l'orchestre.

Il y avait effectivement un problème de son. Un problème de balance entre les instruments, les bandes sonores et l'échantillonneur. Il aurait fallu un travail de son titanesque pour que cette « transparence » qui caractérise *Le trésor* puisse décliner son identité. Il fallait connaître le disque, la mémoire se chargeant de reconstituer les moments



René Lussier

« obscurs ». René Lussier nous avait prévenus de quelques changements. Concernant par exemple la longueur de certains calques. C'était certainement une bonne idée que d'allonger des séquences pour mieux les faire comprendre. Mais on a eu droit aux défauts de la qualité. De longs moments qui ont perdu en densité, un discours musical trop souvent déconnecté de son propos, et une dilution de cette musique que Lussier a poursuivie derrière la langue et qui

caractérise tellement *Le trésor*.

Il faut dire aussi que les extraits de discours des Lévesque, de Gaulle, Chartrand et cie, placés en spectacle dans un contexte de « nationalisme à fleur de peau », nous forçaient à une lecture très différente de celle perçue sur le disque. En ce sens, je ne peux passer sous silence l'intervention du directeur artistique du FIMAV qui, avant le spectacle de Lussier, a « échauffé » le public, en lui annonçant que « le spectacle qui a vendu le plus grand nombre de billets est un show québécois... » Pour un Festival qui se veut international et qui en est fier, c'est un peu beaucoup chauvin. Ça n'avait rien d'élegant ni de flatter pour personne. Mais la couleur ayant été annoncée, on a dû vivre avec durant toute la durée du spectacle. Je ne suis pas du tout certaine que *Le trésor* s'était donné ce mandat d'agitateur...

On retient évidemment de bons moments. L'ouverture avec Richard Desjardins qui nous invite à bord du *French Spirit*. Le synchronisme, acrobatique à certains moments, des instrumentistes avec les voix de l'échantillonneur; la performance du tromboniste Alain Trudel dont la versatilité nous étonne toujours. Il n'en reste pas moins que pour décoder le propos de *Trésor de la langue* de René Lussier, le disque est le véhicule de loin le plus fidèle et le plus évident.

MUSIQUE

Raffiné et intelligent

Murray Perahia

En récital au Ladies' Morning Musical Club : Mozart, *Prélude et fugue* K.394, *Sonates* K.533 et K.331, *Six danses allemandes* K.509, *Menuet* K.355, *Sonate* K.310. En bis, *Adagio* de la *Sonate* K.332. Salle Pollack.

Carol Bergeron

POUR FÊTER son centenaire, le Ladies' Morning Musical Club accueillait le pianiste américain Murray Perahia qui, au ravissement de l'auditoire, n'interpréta que des œuvres de Mozart dont il est l'un des meilleurs interprètes.

Fondé en 1892 par Mary Bell, le Musical Club fut à l'origine fréquenté par ces dames de la bonne société montréalaise qui désiraient se réunir afin d'approfondir l'étude des grands classiques de la musique instrumentale et vocale. Le nom de Ladies' Morning Musical Club fut ainsi adopté parce qu'il indiquait le moment de la journée (l'avant-midi, à 11 heures) pendant lequel ces rencontres musicales, d'abord hebdomadaires, devaient se tenir.

Le grand violoniste belge Eugène Ysaÿe donna en 1895 le premier récital professionnel. À cette occasion, les membres féminins du Club acceptèrent exceptionnellement le grand public et louèrent à cette fin la salle du Monument national. Faut-il rappeler que les hommes ne furent autorisés à partager les joies de la musique de chambre qu'à partir de 1969. On vit alors une timide tentative de se défaire de l'anachronisme nom anglais : « Les Matinées de musique de chambre » fut ainsi proposé comme alternative facultative.

Depuis le passage d'Ysaÿe, de nombreux interprètes se sont succédés saison après saison, d'autres célébrités aussi parmi lesquelles on remarque les pianistes Percy Grainger (1912), Walter Gieseking (1928), Vladimir Horowitz (1930), Glenn Gould, les quatuors Amadeus et Juilliard, etc. Murray Perahia est ainsi venu ajouter son nom à une impressionnante liste qui témoigne du sérieux de cette institution musicale montréalaise; de la générosité et du dévouement de ses organisatrices, toutes bénévoles, qui depuis cent ans ont assuré sa survie et sa réussite.

À 44 ans, Perahia jette sur Mozart un regard à la fois objectif et personnel, ce qui donne à ses interprétations une clarté et une puissance expressive qui les situent dans le cadre du piano moderne et non dans celui du pianoforte de la seconde moitié du 18e siècle. Mais pour être franc et direct, son discours n'en demeure pas moins très naturellement diversifié dans l'articulation, très subtil aussi dans le choix de couleurs idoine, de nuances jamais forcées. « Mozartien » raffiné et intelligent, il sait faire ressortir le dynamisme intérieur de la partition sans exagérer, sans jamais tomber dans le maniérisme.

Autour de trois magnifiques *Sonates*, avaient été greffées des pages moins familières comme cet étonnant *Prélude et fugue* en « Do majeur » K.394 par lequel, dans le sillage de Bach, Mozart touche du doigt « la densité spécifique de la musique polyphonique, opposée aux arabesques linéaires et superficielles de l'esprit galant », pour reprendre le propos de Brigitte Massin.

À l'autre bout du programme, Perahia reprit la dramatique *Sonate en « la mineur »* avec une force et une intériorité qui consommèrent ses trois mouvements.

Si la vitalité et la musicalité firent oublier les légères défaillances de la mémoire et les petites imprécisions des doigts, elles durent composer avec les faiblesses du piano de la salle Pollack dont l'aiguë, trop métallique, est demeuré faux, même après que l'accordeur l'eût retouché, pendant l'entracte.



SCIENCE

À la recherche de l'utile exergie perdue

Bernard Lévy

IMAGINEZ une centrale thermique. Elle comporte des échangeurs de chaleur dont la fonction consiste principalement à transférer la chaleur d'une source chaude (un liquide ou de la vapeur) à une source froide. Question : quel est le nombre et le type d'échangeurs que l'on doit introduire dans ce système pour en tirer le maximum d'énergie ?

Calculer l'exergie

Pour résoudre ce problème, les ingénieurs calculent l'énergie qui entre dans le système et l'énergie qui en sort. Malheureusement, en effectuant ainsi des bilans énergétiques, ils ne tiennent pas compte des pertes qui ont lieu pendant le processus : frottements, combustion, effets des mélanges à températures différentes, etc. Il y a quelques années, à une époque de surabondance d'énergie, ces pertes étaient considérées comme négligeables. En outre, les ingénieurs avaient éprouvé des difficultés à en discerner la nature et plus encore à en calculer la valeur. « C'est qu'il fallait faire appel au concept d'exergie », remarque M. Adrian Cernea, professeur à l'Institut de génie énergétique de l'École Polytechnique.

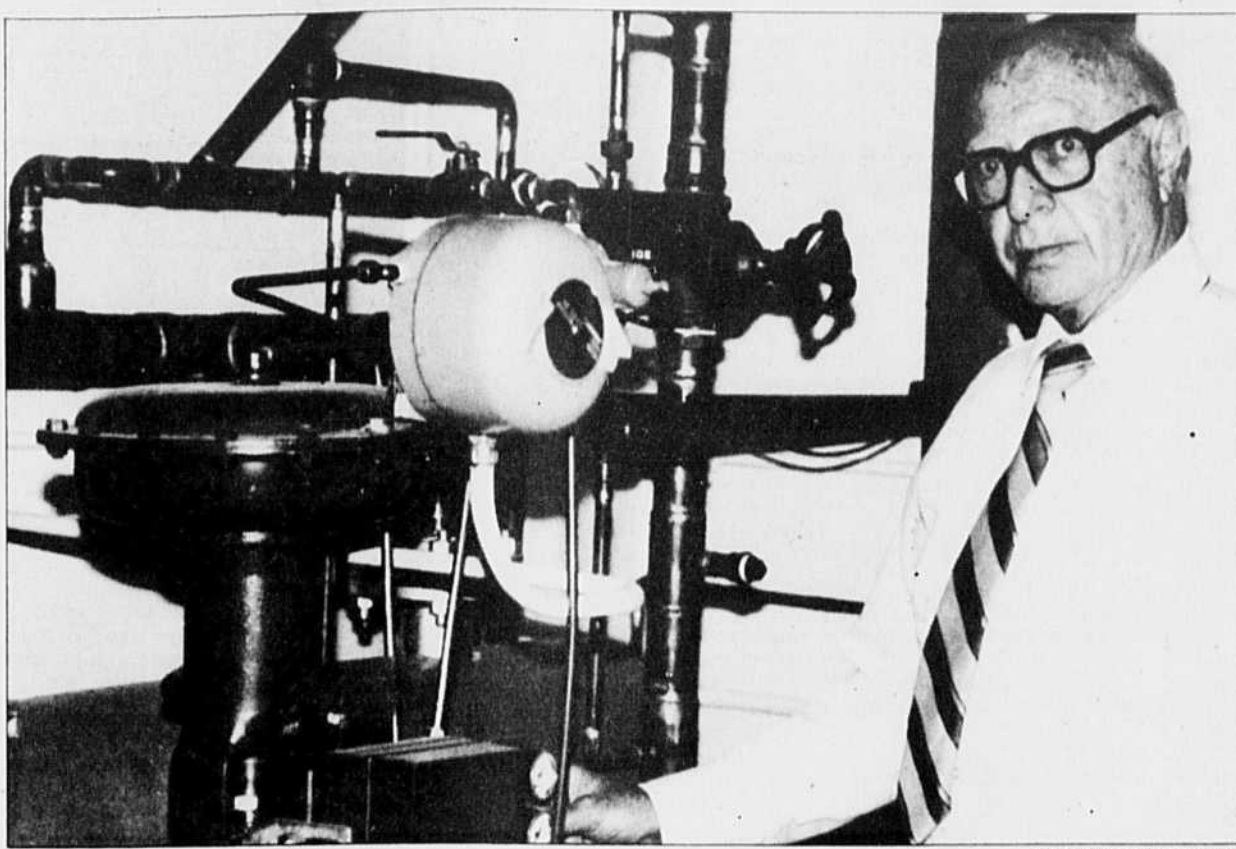
L'exergie c'est donc de l'énergie. De l'énergie qui ne compte pas. « De l'énergie que l'on néglige de comptabiliser », rectifie M. Cernea. Les études des célèbres physiciens Maxwell et Gibbs, avaient ouvert la voie, dès le siècle dernier, au concept d'exergie en déterminant le travail maximal que l'on peut tirer de certains procédés thermiques ; il était question alors d'une « available energy ». Par la suite, à la fin du XIXe siècle, M. Gouy et A. Stodola étaient parvenus à calculer la perte de travail causée par l'entropie c'est-à-dire par la dégradation de l'énergie.

Enfin établie, en 1956, l'exergie est longtemps demeurée et demeure encore une notion assez abstraite, reconnaît M. Cernea. Elle a sans doute fait jubiler le théoricien Zoran Rant qui, le premier, l'a formalisée. Elle a laissé indifférentes voire sceptiques les techniciens, les ingénieurs et les concepteurs d'installations thermiques qui ne voyaient pas comment métamorphoser les beaux concepts, étalés sur papier, en réalités opérationnelles. C'est justement l'un des grands mérites de M. Cernea et de quelques autres chercheurs qui se sont consacrés à appliquer l'exergie aux procédés industriels.

L'exergie perdue ne se rattrape jamais

« En fait, explique le professeur, l'exergie permet essentiellement de prendre conscience de l'énergie dissipée qui aurait été utile. Elle permet de déterminer la source des pertes et, par conséquent, d'améliorer avec précision les installations dispensatrices d'énergie. » Cette évaluation est d'autant plus nécessaire que l'exergie perdue ne se rattrape jamais : en d'autres termes, il s'agit d'un phénomène irréversible. En somme, l'exergie peut être définie comme le travail maximal que l'on peut obtenir d'un procédé considéré dans un certain environnement (caractérisé, par exemple, par sa température et sa pression) jusqu'à ce qu'il parvienne à un état d'homogénéité avec cet environnement. À ce moment-là, comme il n'y a plus de différence entre la source de chaleur et le milieu ambiant : l'exergie devient nulle.

Dans les sociétés qui affichent ouvertement, à renfort de slogans, la nécessité des économies d'énergie, un moyen de mesurer l'efficacité réelle des mesures qui sont prises, arrive donc à point. Ici, M. Cernea apporte une nuance : il convient d'en



Adrian Cernea, professeur à l'Institut de génie énergétique de l'École Polytechnique de Montréal.

PHOTO PHILIPPE ALBERT

profiter, suggère-t-il, pour remplacer la stratégie de « conservation de l'énergie », par une stratégie plus exigeante, celle de la « conservation des ressources d'énergie » qui consiste, par exemple, à tirer le maximum de travail d'une source de chaleur.

Ainsi l'on perçoit bien que l'exergie introduit dans l'analyse énergétique un caractère nouveau qui se définit comme la propriété d'extraire de différentes formes d'énergie (énergie du vent, énergie solaire, énergie des marées, énergie ciné-

trique, etc.) la capacité de produire du travail.

Rien de tel pour juger correctement les « vraies » économies engendrées par les améliorations de turbines à vapeur, de chaudières, de centrales thermo-électriques, d'installations de récupération de chaleur ! M. Cernea s'y est justement employé avec ses étudiants, il a étendu ses investigations à des raffineries, à des systèmes de réchauffeur d'eau dans les centrales, à des capteurs d'énergie solaire, au réacteur nucléaire Candu...

Les « vraies » économies qu'annonce la maîtrise de l'exergie commencent à susciter un véritable engouement. Ce n'est pas par hasard qu'aux États-Unis, on utilise l'exergie comme le point de départ d'une nouvelle discipline la « thermo Economics » développée au Massachusetts Institute of Technology par M. Tribus et à l'Université de Georgie par G. Evans. Autre indice : dès son premier numéro, paru cet été, la revue *Energy, Environment and Economics* consacre une place importante aux effets de l'analyse exergétique.

comme moyen d'optimiser les dépenses énergétiques. Des chercheurs de l'Université de Toronto, élaborent un logiciel capable de comparer les bilans énergétiques aux bilans exergétiques.

La conception des appareils va changer

Il apparaît désormais clairement qu'en négligeant l'entropie, les spécialistes méprisent la plus importante source de pertes et faussent leur analyse. Ils ne peuvent plus plaider l'ignorance ou présenter l'excuse de la difficulté qu'ils éprouvent à mesurer l'entropie.

Au cours des prochaines années, l'introduction du concept d'exergie va certainement modifier profondément la conception des appareils producteurs d'énergie. Les changements vont vite se matérialiser. En effet, aujourd'hui, on est capable de modéliser sur papier, grâce à des systèmes informatiques puissants, n'importe quelle installation. On peut ainsi en étudier par simulations, le comportement avant d'avoir à la construire physiquement. L'exergie sera donc un élément de plus à intégrer aux travaux de design.

Dès lors que l'on considérera la perte d'exergie comme la mesure de la diminution de la capacité d'un système à produire un travail utile, on pourra, par exemple, disposer d'une méthode rigoureuse et fiable de comparer les différentes sources d'énergie : nucléaire, hydraulique, solaire, magnéto-hydrodynamique, etc. Formellement, M. Cernea conclut : « L'analyse exergétique constitue l'unique possibilité de calculer l'efficacité réelle d'une installation, sa vraie performance, la justification d'une innovation technique, d'une modification d'un projet et d'envisager les conséquences économiques de tout nouvel investissement industriel qui touche le secteur de l'énergie. »

Traitement prometteur contre la dystrophie musculaire de Duchenne

Renée Rowan

DÉCOUVRIR les causes, le traitement et, éventuellement, la guérison de la dystrophie musculaire de Duchenne est longtemps apparu comme un défi presque insurmontable.

Aujourd'hui, la lumière apparaît au bout du tunnel. Au cours de la dernière décennie, la recherche a fait des pas de géant. Les chercheurs estiment que, d'ici 10 ans, on aura trouvé un traitement à cette maladie implacable. Ils fondent de grands espoirs sur l'implantation de myoblastes et la thérapie génétique.

Maladie héréditaire chronique, la dystrophie musculaire de type Duchenne, la forme la plus fréquente et la plus dévastatrice parmi les quelque 40 maladies de la dystrophie musculaire, est transmise par le chromosome X, selon le mode récessif. Le gène responsable est transmis par la mère presque exclusivement à ses fils.

Elle affecte un enfant sur 3300 nouveaux-nés de sexe masculin. La probabilité que chacun des fils d'une porteuse ait la maladie et que chacune de ses filles soit porteuse est de 50 % dans chaque cas. La maladie peut également être une mutation spontanée chez certains garçons même si la mère n'est pas porteuse.

La maladie de Duchenne a une évolution rapide et sans rémission. Elle attaque et affaiblit progressivement les muscles proximaux, puis les muscles pectoraux et enfin tous les autres muscles. À cause de la faiblesse qui en résulte, la plupart des jeunes qui en souffrent sont en fauteuil roulant vers l'âge de 10 ans. Même si une amélioration des soins sur le plan respiratoire a permis de prolonger l'espérance de vie, la plupart des individus atteints meurent au début de la vingtaine.

La première percée à apporter une lueur d'espoir aux personnes atteintes des diverses maladies musculaires héréditaires a été la découverte, en 1982, du Dr Kalus Wroblemann, de l'Université du Manitoba, et du Dr F.C. Worton, du Sick Children's Hospital de Toronto. Ils ont réussi à localiser le gène qui, lorsque défectueux, est responsable de la maladie de Duchenne.

En 1988, ces mêmes chercheurs ont réussi à identifier la protéine normalement synthétisée par ce gène, la dystrophine, qui est absente chez les jeunes victimes de cette maladie. La dystrophine est une protéine importante pour maintenir la structure membranaire du muscle, explique Mme Louise Simard, docteur en biologie moléculaire au département de génétique médicale de l'hôpital Sainte-Justine.

Cette découverte a permis de mettre au point des tests de dépistage des porteurs dans les familles dont un des membres est atteint ou a été atteint de la maladie de Duchenne. Elle a aussi permis de faire, chez la femme enceinte qui aurait des antécédents dans sa famille, un diagnostic pré-natal à l'aide de biopsies chorioniques à 10 semaines de grossesse en regard de 16 semaines par amniocentèse.

Mais, on n'a encore aucun traitement à offrir à ceux qui sont atteints par la maladie. Ces découvertes importantes ont toutefois largement contribué à la mise en oeuvre de la nouvelle technique d'implantation de myoblastes.

Cette procédure consiste à injecter un grand nombre de cellules normales, immatures (myoblastes) dans des muscles dystrophiques en espérant que ces myoblastes (du grec, germe de muscle) pourront fusionner avec des cellules musculaires dystrophiques formant ainsi une cellule hybride capable de produire de la dystrophine. Le traitement, qui s'est avéré efficace chez la souris, a été décevant chez l'homme. Les recherches sont encore en phase préliminaire, mais on sait que c'est faisable, même si l'on n'a pas atteint le degré d'efficacité espéré, note Louise Simard.

Au printemps 1990, le Dr Georges Karpatis, chercheur clinicien à l'Institut neurologique de Montréal, et son équipe, ont entrepris d'expérimenter cette implantation de myoblastes sur huit enfants âgés de cinq à huit ans. Ils ont injecté aux petits malades des myoblastes normaux prélevés sur leurs pères en espérant que les cellules du père fabriqueraient la dystrophine nécessaire au muscle. Ce qui ne s'est pas produit.

On n'a malheureusement pas obtenu d'amélioration significative de la force musculaire, mais deux des trois objectifs poursuivis par cette expérience ont été atteints. On sait maintenant que l'on peut faire des milliers de milliards de myoblastes à partir d'un petit morceau du muscle du père et injecter ces cellules dans les muscles de l'enfant. On sait aussi que l'on peut en toute sécurité faire cette injection sans effets secondaires. On travaille maintenant sur les causes qui peuvent affecter cette approche de façon à pouvoir modifier la procédure.

Parallèlement au transfert de myoblastes, les chercheurs partout à travers le monde concentrent leurs efforts sur la thérapie génétique pour en arriver à transplanter chez le malade un gène normal qui commandera la fabrication de dystrophine. Ces recherches en sont encore à leurs débuts. La manipulation de ce gène est difficile car il couvre plus de deux millions de nucléotides dans l'ADN alors que, pour la majorité des gènes connus, cela va de 40 000 à 100 000 nucléotides, explique la jeune chercheuse.

On peut, poursuit-elle, synthétiser en laboratoire le gène en question, mais il reste à trouver une méthode originale pour arriver à l'insérer dans les cellules où il va se multiplier et continuer de fonctionner dans l'organisme.

Ces deux approches sont prometteuses. On voudrait bien trouver dès demain un traitement pour la dystrophie musculaire, mais c'est rêver en couleur. En recherche, il faut du temps et de la patience. « Les chercheurs sont des pionniers... Ils essaient d'inventer des choses mais, comme il s'agit d'être humains, ils ne peuvent prendre de risques », note Louise Simard.

Charcutiers, chassez ce gras que l'on ne saurait plus manger...

Françoise Laffleur

RELÉGUÉE au ghetto diététique, la matière grasse animale nécessitait une mise au point technologique. Exigences du consommateur obligeant ! À la demande de certains fabricants de l'industrie des viandes et de la Corporation des diététistes du Québec, deux chercheurs du Centre de recherche et de développement agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe ont proposé à l'industrie porcine québécoise de nouveaux procédés de fabrication de la charcuterie allégée.

Au terme de deux ans de recherche menée en laboratoire dans le cadre d'un projet de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire, Jean-Claude Frenzt et Louise Riendeau ont développé trois techniques de substitution des graisses animales. Le premier procédé utilise une huile végétale de remplacement. La deuxième technique met en valeur l'aliment plusieurs fois centenaire qu'est le manioc ou tapioca. Le troisième procédé consiste à utiliser un gras modifié par pochage.

Dans le procédé qui utilise de l'huile végétale, les chercheurs suggèrent de remplacer les gras dorsaux de porc par une pré-émulsion d'huile de colza. Parmi les cinq huiles sélectionnées durant l'expérimentation pour leur composition en acides gras insaturés, l'huile de colza a été choisie en définitive pour son prix avantageux et sa forte production au Canada. « En charcuterie, fait comprendre Louise Riendeau, le principe de fabrication utilisé ressemble à celui d'une mayonnaise : on utilise de l'eau, de l'huile, un émulsifiant, un gélifiant et du sel. Après avoir émulsionné les liquides, on procède à l'incorporation de cette « mayonnaise » dans une émulsion de viande chaude pour le pâté de foie ou de viande froide pour la saucisse fumée. Cette pré-émulsion vient remplacer soit en partie soit en totalité le gras animal dans les émulsions fines. L'emploi de l'huile végétale comme substitut réduit la teneur en lipides totaux du produit fini puisqu'il contient jusqu'à 50 % d'eau. »

Certains fabricants diront que la saucisse allégée par ce procédé présente une moins bonne texture que le produit traditionnel, même si aucune différence n'est observée quant à sa saveur. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles Les Charcuteries Laffleur ont choisi d'utiliser l'huile de soja, au lieu de colza, dans la fabrication de leur nouvelle gamme de produits allégés. « Bonne Fourchette », « L'huile de soja donne un meilleur rendement », explique Laurent Brochu, directeur du marketing aux Charcuteries Laffleur. Même si la matière grasse animale est un aliment condamné par bon nombre de consommateurs, il faut faire en sorte que l'aliment qui vend garde son appétence. Ce qui signifie « tartinabilité » et onctuosité pour satisfaire les habitudes et les caprices des papilles gustatives du client. Pour répondre aux données de la diététique, on utilise ici de l'huile non hydrogénée, car les huiles hydrogénées perdraient au cours de l'opération d'hydrogénation leur qualité de non-saturation pour donner des acides gras saturés tel qu'on les trouve dans les viandes.

La deuxième technique emploie une association tapioca-eau qui per-



met une substitution partielle du gras. Le tapioca provient du chauffage et du broyage de la féculé de manioc déshydraté. Les travaux des deux chercheurs ont démontré que « le tapioca présente des caractéristiques rhéologiques proches des matières grasses ». De plus, un fois réhydraté, il n'apporte que 116 calories par 100 grammes comparativement aux matières grasses ou lipides qui contiennent 900 calories par 100 grammes. « Il s'agit de substituer 50 % du gras animal apporté par la partie carnée et de remplacer par un poids équivalent de tapioca réhydraté. Cette méthode peut être employée pour un produit conservé à l'état cru comme la saucisse fraîche. Pour un produit comme la saucisse fumée ou « hot-dog », on peut incorporer le tapioca en poudre et ajouter l'eau nécessaire à son hydratation directement dans le mélange. »

Les chercheurs ont expérimenté plusieurs granulométries de tapioca, ce qui élargit les possibilités de gammes de produits pouvant faire l'objet d'allègement de teneur en gras. On peut réduire le taux en lipides des émulsions fines aussi bien que celui des produits à hachage plus grossier. Parmi les produits finis mis à l'essai, on a observé des résultats positifs avec la saucisse fumée, la saucisse fraîche, le pâté de foie, le pâté de campagne et les cretons. Selon les techniques utilisées, on peut réduire de 30 % à 50 % la teneur en matières grasses, tout en cherchant à conserver la texture originelle du produit classique.

Le dernier procédé testé par les chercheurs, celui du « pochage », permet une « délipidation » partielle du gras par une extraction des lipides contenus dans le tissu adipeux. « La matière première ainsi obtenue est plus riche en tissu conjonctif et plus pauvre en lipides que le gras initial. » L'utilisation du gras poché a été essayé dans trois produits : le pâté de foie, la saucisse fraîche « type canadienne » et la saucisse « type chipolata » (saucisse fraîche sans liant). « Lorsque le taux de matières grasses a été réduit de façon significative par le procédé du pochage (gras de moule ayant perdu une partie de ses lipides), estiment les chercheurs du centre de recherche de Saint-Hyacinthe, les saucisses ont présentés de défauts de rendement et de texture. Cependant, les propriétés organoleptiques sont demeurées excellentes pour le pâté de foie. »

Parmi les entreprises qui proposent depuis peu de la charcuterie allégée faite à partir de l'un et/ou l'autre des procédés mis au point par le Centre de recherche, on compte la Compagnie Taillefer avec sa gamme de produits « Taillefine » parmi lesquels des saucisses allégées sont composées en partie de tapioca et en partie d'augmentation du taux de viande maigre. « Nous avons combiné deux des procédés suggérés, tout en poussant plus loin nos propres recherches », explique Pierre Garand, chef des services techniques à l'usine de fabrication des produits Taillefer à Magog. « Nous avons uti-

lisé l'amidon du tapioca sous forme de poudre comme agent texturant, ce qui permet une meilleur onctuosité du pâté, et nous avons substitué une partie du gras traditionnel de la viande par des parures de porc (morceaux mis de côté une fois l'animal déossé) qui contiennent environ 15 % de gras, ce qui donne un taux de diminution des matières grasses variant de 30 % à 35 %. De plus, l'association tapioca-eau permet de réduire grandement la valeur calorifique de l'aliment mis en marche, puisque les hydrates de carbone (féculents ou amidon) contiennent quatre calories par gramme comparativement aux lipides (ou matières grasses) qui contiennent neuf calories par gramme. »

En Europe, où les produits allégés sont aussi à la mode qu'au Canada, des fabricants utilisent l'amidon de maïs ou l'amidon de pomme de terre comme substitut de gras animal dans différents produits de charcuterie. La méthode tapioca demeure pour l'instant marginale. Il semble que le Canada soit le seul pays qui l'utilise. Certains fabricants québécois y croient et s'y accrochent comme à une bouée de sauvetage devant la matière grasse du porc incriminée par la diététique. Quant aux chercheurs de Saint-Hyacinthe, ils continuent d'explorer de nouvelles avenues pour le pepperoni, la saucisse italienne et les produits de « charcuterie de la mer » qui font actuellement l'objet d'essais dont nous connaîtrons bientôt les résultats.

TELEVISION / chronique

La saison des galas

Hugo Léger

ON ATTENDAIT des lions, et de doux agneaux sont venus bêler leurs remerciements. On attendait le scandale, mais les chrétiens les plus hérétiques (Mitsou, le gérant de Roch Voisine) avaient fait sauter leurs pétards bien avant la représentation. On attendait les jeux de cirque, on a eu droit à un gala gentil, propre et civilisé, au gala de la réconciliation et du serrage de coudes. Même Céline Dion, qu'on avait descendue en flammes l'an dernier, a été blanchie de tout opportunisme médiatique : le Québec a la mémoire si courte, et le pardon si facile. On attendait des robes du soir qui caressent la rétine, des chapeaux boucanants et des vestons ouvragés, on a hérité du gala de la récession, la TVQ planant comme un vautour au-dessus des festivités. Pour tout dire, le Gala de l'Adisq manquait un peu d'âme et de spontanéité. Le calme après la tempête. A moins que nous ne soyons simplement revenu à la normale après le faste de l'an dernier.

A sa place dans un gala qui a satisfait tous les clans, René Simard, le fils chéri du bon peuple, s'est acquitté de son rôle de maître de cérémonie comme un grand garçon... qui n'a pas fini de manger ses croûtes. S'il a paru hésitant à certains moments (mettons ça sur le compte de la nervosité), et un peu déplacé quand il s'est permis d'improviser, avouons à sa décharge que les textes qu'on lui a mis en bouche, auraient fait passer Bernard Pivrot pour un présentateur de savon- lessive : aucune saveur, aucune subtilité, si ce n'est ce passage en langue indienne que personne n'aura compris.

Plusieurs bons moments, tout de même : si René a bafouillé, la reine Marjo, elle, a machouillé... sa gomme (dont elle ne savait plus quoi faire). Normand Brathwaite, « habillé en crêpe bretonne », a dansé la gigue avec la troupe des Sortilèges tout de noir barbouillée : il n'a pas eu peur du ridicule (qui tue), une fois encore. Jim Corcoran a blagué sur la tombe d'Elvis et sur les croisements d'une grenouille... Et dans son stretch à plumes qui lui donnait l'air d'une Catwoman ornithologue, Julie Masse a cité René Simard dans le texte, une première dans les annales de la culture québécoise.

Quoi d'autres ? Joe Bocan, qui voudrait tellement qu'on sache qu'elle est très allumée, a joué la soeur volante et donné une traduction littérale du mot « flyé ». Florent Volland de Kashtin a rasé sa moustache, François Cousineau a pris quelques kilos, Nanette a du mal à lire sans lunettes, et André Gagnon avait la tronche longue comme ça. Au total, quatre standing ovations : nous sommes au Québec, ne l'oublions pas. Côté télé, le réalisateur Jean-Jacques Sheitoyan a (bien) fait avec ce qu'il avait entre les mains, dans un gala qui ne

passera pas à l'histoire. Et puis, je me permettrais un conseil : faites-nous grâce des émissaires des commanditaires qui, plus souvent qu'autrement, ont l'air de cannes de soupe à côté des pros du showbiz. Ce n'est pas vraiment un service à leur rendre. N'est-il pas suffisant de voir leurs étiquettes accolées au Félix ?

On fondait aussi de grands espoirs sur le show *Une ville au sommet*. Légitime : la conceptrice Diane Dufresne nous a habitués à tant de grandes fêtes païennes. Animé en direct du chalet du mont Royal par la princesse Marie-Claude (Lavalée) et le duc (Michel) Désautels, ce show aussi protocolaire que *middle of the road* a rempli sa mission et semblé plaire aux dignitaires ; mais à la maison, la macédoine multiethnique tombait parfois un peu sur l'estomac : *Le chef d'orchestre* du clown Denis Lacombe précédant Emel Sayin, la voix la plus célèbre d'Istanbul, ça a de quoi surprendre même les globe-trotters revendus de tout.

Dans cette enfilade de cartes postales, certaines diablement plus inspirées que d'autres — et soyons chauvins, les meilleurs moments étaient made in Québec. André-Philippe Gagnon, la soprano Diane Belisle sur un trapèze suspendue et Diane Dufresne — la mise en scène flottait au gré des numéros disparates, comme les kilomètres de drapés qui ont servi à décorer le méconnaissable chalet de mon enfance. On aurait voulu être dépaycé. Raté. Comme qui le grand voleur américain du village global n'en finit plus d'aplanir les différences culturelles.

Après les festivals et les téléthons marathons, les galas complètent ainsi le tableau des grandes manœuvres médiatiques de la culture québécoise. Plus on se rapproche des Fêtes, plus on raffole de gros cadeaux et de scènes d'étreintes. A venir, ce dimanche : le Gala « Excellence » de *La Presse*. Ou !

Tranches d'histoire

PEUT-ÊTRE avez-vous remarqué depuis quelque temps la diffusion de messages d'une minute qui font revivre les grands et petits moments de l'histoire canadienne : Jacques

Plante et son masque, l'adoption d'orphelins irlandais par des familles québécoises, le débarquement de Jacques Cartier. Produit par la Fondation CBR de Andrea et Charles R. Bronfman et coparrainé par la Société canadienne des postes et Diffusion Power Broadcasting, *Reflets du patrimoine* doit beaucoup à deux hommes, à la fois producteurs et directeurs artistiques : Patrick Watson, coprésident de Radio-Canada et Robert-Guy Scully. Offerts gratuitement aux réseaux français et anglais de la Société d'État, ces capsules d'histoire stylisées représentaient un défi technique : « Jusqu'où peut-on comprimer une production journalistique, historique ou dramatique, de dire M. Scully, pour correspondre à la capacité d'attention du téléspectateur qui de nos jours rapetisse. Patrick Watson était persuadé qu'on pourrait insérer des petits drames à l'intérieur des pauses commerciales. Et il m'a convaincu ».

Leur intention était claire : prendre des morceaux choisis de notre histoire qui flattent une fibre du caractère national et qui s'aventurent sur de nouvelles pistes : le droit de vote des femmes, les découvertes scientifiques. « Canadiens et Québécois connaissent mal leur histoire, prétend Robert-Guy Scully, mais sentent le besoin d'un lien avec le passé qui ne soit pas essentiellement livresque. On part donc d'un petit moment révélateur qui éclaire toute une époque, et on dramatise. En dissimulant cette information, je crois que nous faisons acte pédagogique et journalistique. »

On aurait envie d'ajouter politique à la liste. Ces messages n'ont-ils pas aussi pour but de raffermir une unité nationale à tout le moins chambranlable ? « Quand Charles Bronfman a conçu ce projet, dit Robert-Guy Scully, c'était bien avant les problèmes que l'on sait. Et vous savez, le grand feu au Saguenay, ça ne fait pas grand-chose pour l'unité du pays... Mais si les Canadiens anglais en savent plus long sur les Québécois et inversement les Québécois sur les Canadiens, il y aura eu oeuvre d'information, mais elle n'est pas idéologique. »

Un premier colloque sur les politiques culturelles

Odile Tremblay

ROLAND ARPIN et son désormais célèbre rapport pas plus que la Commission parlementaire qui enflamme la capitale provinciale ne sont seuls à se pencher ces jours-ci sur la brûlante question des politiques culturelles. Un colloque international intitulé *Pouvoirs publics et politiques culturelles : enjeux nationaux* se promet au Centre canadien d'Architecture de Montréal d'analyser de son côté le contenu de la marmite où marinent État, art et culture (à compter de demain jusqu'au 19 octobre). Primeur. Aucun colloque québécois n'avait jusqu'à maintenant mis les politiques culturelles à son programme.

Eh non, il ne s'agit pas là d'un sous-produit de la Commission parlementaire, mais d'une démarche autonome et d'une réflexion globale qui n'a pas la prétention de déboucher sur un énoncé de politiques mais se promet de nourrir le débat en cours sans le recouper. L'initiative appartient à la Chaire de gestion des arts de l'École des H.E.C.. Mario Beaulac est le coordonnateur du colloque, et François Colbert en est le titulaire. Il y a un an et demi, les deux professeurs ont eu l'idée de réunir des spécialistes internationaux en terme de politiques culturelles en comparant leurs expériences. À l'époque, il n'y avait dans l'air québécois ni rapport Samson/Bélaïr, ni Commission Arpin. Mais 91 sonnaient le trentième anniversaire du ministère des Affaires Culturelles et donna envie de soulever quelques questions de fond. Celles-ci gagnent, en cette période collective de réflexion, une résonance accrue.

24 invités, 125 participants composés d'artistes, de gestionnaires, de chercheurs « tous placés à des lieux stratégiques de création, de décisions, d'analyse », explique Mario Beaulac, le colloque se veut une réunion d'experts d'ici et d'ailleurs.

Au programme des tables rondes : tout d'abord l'analyse critique des grands modèles d'intervention culturelle étatique. Rappelons en gros qu'aux États-Unis, les fondations privées, les mécènes ont la main haute sur le financement des arts, tandis

qu'en France, ce rôle est dévolu principalement à l'État par le biais du ministère de la Culture. Le modèle britannique lui, se caractérise par une intervention de l'État plus sélective, dont notre Conseil des Arts s'est inspiré. Augustin Girard du ministère français de la Culture et Harold Horowitz du *National Endowment for the Arts* à Washington viendront notamment présenter et comparer le fort et le faible de chaque type de gestion.

Autre avenue de discussion : les publics et les artistes, le développement de l'offre de la demande. En bref, jusqu'à quel point l'État doit-il et peut-il intervenir pour former le goût du public. Marcel Fournier, professeur au Département de sociologie de l'Université de Montréal animera le débat.

Le troisième thème portera sur l'évaluation des politiques culturelles. Pertinent sujet, s'il en fut. Le rapport Arpin dans ses recommandations propose justement la création d'un mécanisme d'évaluation de la Politique de la culture et des arts. Or, un tel modèle existe en France. René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles à Grenoble sera, entre autre invité, appelé à commenter l'impact de son d'organisme. Participera aussi au débat Carl Johan Kleberg, du Conseil national des affaires culturelles de Suède, membre du *Conseil de l'Europe*, programme européen d'évaluation des politiques culturelles.

En dernier lieu, les panélistes se pencheront sur l'incontournable question des investissements culturels. Désengagement de l'État, État-Providence et économies mixtes ? toutes les formules seront décortiquées et évaluées.

Jacques Rigaud, PDG de la Rario-télé Luxembourgeoise, fera la synthèse des trois jours du colloque. En quoi le débat se collera-t-il à la Commission parlementaire sur la culture ? Loin de nous l'intention de faire du colloque le lieu d'un commentaire sur le Rapport Arpin ou une tribune de critique des positions gouvernementales. Mais on espère apporter des munitions à ceux qui prennent les décisions », répond un des organisateurs du colloque, François Colbert.

NOS CHOIX TÉLÉ

Enjeux

On parle encore dans les chaumières des reportages d'Alain Borgognon sur la pollution du Saint-Laurent. Le journaliste se mouille à nouveau avec *L'or bleu* : l'eau ou comment un pays, le Canada en l'occurrence, qui possède 9 % des réserves d'eau douce de la planète, peut vivre des problèmes d'eau potable. (Radio-Canada, 21 h)

Hannah and Her Sisters Woody Allen à son meilleur. Trois sœurs unies, leurs problèmes professionnels, leurs errances amoureuses, et pour couronner le tout, la grande tendresse d'un réalisateur pour ces actrices. Mais Dieu que c'est tard. (CTV, 1 h)

Hugo Léger

Fumer, c'est gaspiller Argent et santé

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard. Publications du lundi: Réserve avant midi (12h) le vendredi. Publications du mardi: Réserve avant 16h00 le vendredi. Pierrette Rousseau, tél.: 286-1200

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COUR DU QUÉBEC, NO 306 02-04454-913. Lillian Fox, 4266 de Maisonneuve O. Mtl, Qué. Partie demanderesse, Rosalyn Barnes-Sidell, 3419 Melrose, Mtl, Qué. Partie défenderesse. Avis est donné à la Partie défenderesse et au Gardien Judiciaire en l'instance, que le 22ème jour d'octobre 1991 à 18h00, au domicile, à la place d'affaires, au lieu d'entreposage du Gardien judiciaire, au no 3419 rue Melrose, en la cité Montréal, district de Montréal, seront saisis par autorité de justice: Un ordinateur de marque T/M 18M, un clavier, une imprimante Citizen 120 D no 103358-9446380, un jeu Nintendo, no série N 1966273 4; un piano Yamaha (Portasound) No 90651; un radio (Prosonic) No PST 2770; un radio-réveil Panasonic (RXC 210); un répondeur (General Electric) no 4002963; un radio Sony CFS 350; un tv R.C.A. No 92749953 (20 pouces); un vidéo VHS No GHV 3220M; un multitrack cassette recorder No 60021378; un meuble antique en bois massif 18 pieds de long et 4 tiroirs. Montréal, ce 10 jour d'octobre 1991. Joseph Odman, Huissier, 657 Côte-Des-Neiges, Montréal, Qc, 1991.

173943 CANADA INC. PRENEZ AVIS que par acte daté le 27 septembre, 1991 et enregistré le 30 septembre 1991 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4434815, 173943 CANADA INC. a cédé et transféré à LA BANQUE NATIONALE DU CANADA tous comptes recevables, comptes de lire, dettes et réclamations, présentement dus ou à devenir exigibles. Avis est par la présente donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, RÉCUPÉRATION CLEVELAND CANADA L.TÉE s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute. Montréal, province de Québec, le 11ème jour d'octobre 1991. STKEMAN, ELLIOTT Les procureurs de la compagnie.

ROBERT LESLIE MACLEAN Avis est donné par les présentes que ROBERT LESLIE MACLEAN, domicilié au 21 rue Drouin, Dollard-des-Ormeaux, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ROBERT LESLIE WOOD. Avis aux créanciers de LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: Barry Brodwin 6555 Kildare, app. 705 Côte St-Luc, Québec Avis est par la présente donné que Barry Brodwin a fait une cession le 9e jour d'octobre 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31 octobre 1991 à 10h au bureau du syndic, 1001 De Maisonneuve Ouest, bureau 950, Montréal, Québec, ce 11 octobre 1991. LLOYD WOODFINE, C.A. SYNDIC

Hydro-Québec APPELS D'OFFRES pour 14 h, heure de Montréal ASA.11115.A le mardi 29 octobre 1991 NLS.11296.F le mardi 5 novembre 1991 RÉNOVATION DU SIÈGE SOCIAL HYDRO-QUÉBEC CONTRAT GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE DIX-NEUF (19) ÉTAGES COMPORTANT DES TRAVAUX DIVERS TELS QUE PERÇEMENTS DE DALLES, CLOISONS, MÉTAUX OUVRÉS, MENUISERIES, PLASTIQUES STRATIPIÉS, PORTES, QUINCAILLERIES ET PEINTURES Admissibilité : Place d'affaires au Québec Garantie de soumission : 10 000 \$ Prix du document : 25 \$ (taxes incluses) Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant: HYDRO-QUÉBEC FINANCES ET ADMINISTRATION Direction Services administratifs Service Approvisionnement et Services 75, boul. René-Lévesque ouest, 18e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4 Pour renseignements: (514) 289-2525 Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de CHEQUE ou de MANDAT à l'ordre d'Hydro-Québec. La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de lettre de crédit irrévocable, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou d'obligations au porteur. Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner. L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres. Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission. Le chef de service, Approvisionnement et Services Pierre Paul Roy

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC Chambre Civile DIVISION DES PETITES CRÉANCES 1 est rue Notre-Dame, ch. 3150 Montréal, Qc H2Y 1B6 Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionnés de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention. Docteurs Requêteurs(es) Intimés(es) 500-32-005826-898 Jeanne Adam et Karine Adam Chassista Adam Chassista Adam Chassista Adam Chassista 500-32-008947-899 Lucien Veilleux Raymond Girard 500-32-005704-900 Claude Demers Econohauf inc. 500-32-004753-911 Michel Presseault et Denis Paradis Michel Presseault et Denis Paradis 500-32-004753-911 Denis Paradis Monica Martinez 500-32-004826-915 Jean-Paul Thibault et Lise Thibault Roger Roy 500-32-005878-915 Stéphane Gingras Centre de Conditionnement physique P.A.T. 90 inc. Centre de Conditionnement physique Rosemont inc. 2550-8540 Québec inc. 500-32-005934-916 Jean-Marc Roy Centre de Conditionnement physique Rosemont inc. 2550-8540 Québec inc. 500-32-005995-917 Alain Dejeans Centre de Conditionnement physique P.A.T. 90 inc. 500-32-006000-915 Claude Rivard Centre de Conditionnement physique P.A.T. 90 inc. Gilbert Viger 500-32-006043-915 Nancy William Levy Frou 500-32-006043-915 Nancy William 2550-8540 Québec inc. 500-32-006100-913 Caroline Dandavino 2550-8540 Québec inc. Montréal, le 16 octobre 1991 Richard Quilliam, greffier

Service de PUBLICITÉ 842-9645

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: PIERRE BOUTIN, courtier d'assurance, domicilié et résidant au 316, rue Des Mélezes, Piedmont, Québec, J0R 1K0 Débiteur Avis est par la présente DONNÉ que le débiteur susdit a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h 30, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LA METEO Accu-Weather® prévisions météorologiques jusqu'à midi, le 16 octobre y compris les hautes et basses températures pour les villes. Situation générale: après avoir balayé les régions de l'ouest, un vigoureux creux barométrique avance lentement vers les régions de l'est, aujourd'hui et demain. Une zone de pluie parfois accompagnée de vents forts suit le creux sur les régions plus au sud. Sur les régions de l'ouest, une crête anticyclonique située sur l'Abitibi procure un dégel. Demain, le beau temps se propagera sur la plupart des régions. Le soleil sera au rendez-vous et le mercure sera près ou au-dessus des normales saisonnières. Une exception: la basse Côte-Nord où du temps pluvieux prévaut.

Service de PUBLICITÉ 842-9645

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LES MOTS CROISÉS Horizontalement 1—Langueur. 2—Cosmos. — Égoïne. 3—Étoile. — Aiguise. 4—De l'ionie. 5—Parfois. 6—Patrie d'Abraham. — Famille d'arbres. 7—Chef-lieu des Gers. — Lettre grecque. 8—Dévot. 9—Inflammation de la langue. — Stronium. 10—Méthode. — A moi. 11—Action d'enlever la crête. 12—Charge d'un âne. — Ring. Verticalement 1—Art de combiner les sons. — Mauvais ragout. 2—Voisinage. — Année. 3—Tige grimpance. — Plaque. 4—Mois. — Enveloppe. 5—Issu. — Relatif à l'équitation. 6—Chrome. — Pas un. — Mesura du bois. 7—Risqué. — Déborder. 8—Crime. 9—Égal. — Oui. — Ville des Pays-Bas. 10—Bâtiment de ferme. — Poète grec. 11—Lui. — Direction. — Nickel. 12—Don't la femme est morte. — Un peu acide. Solution d'hier 1—OXALATE D'ZINC 2—REMORA 3—RIPER 4—PNEUMONITE 5—AORTITE 6—CEV 7—L'INERME PERSE 8—L'ÉMETTEUR 9—LIÉTÉLLEUR 10—L'ANATRE 11—L'ÉLÉPHANT 12—DANS L'ANDRÉ 13—FUIR S'EMENDS

MONTRÉAL Possibilité d'averses en matinée. Dégagement par la suite. Max. 12. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: ensoleillé. LEVER DU SOLEIL 7 h 11 COUCHER 18 h 08 QUÉBEC Régions d'Abitibi-Témiscamingue: nébulosité partielle. Max. 6. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Réservoirs Cabonga et Gouin: nébulosité partielle. Possibilité de chutes de neige en matinée. Max. 7. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Pontiac-Gatineau et Livré: ensoleillé avec passages nuageux. Max. 10. Probabilité de précipitations: 20 %. Demain: généralement ensoleillé. Laurentides: dégagement en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max. 10. Probabilité de précipitations: 20 %. Demain: généralement ensoleillé. Source: Environnement Canada

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIN, BOUTIN, ARBOUR INC. corps politique et incorporé ayant son siège social au 254, boul. Curé Labelle, Ste-Rose, Québec, H7L 3A2 Débitrice Avis est par la présente DONNÉ que la débitrice susdite a déposé une cession le 4e jour d'octobre et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour d'octobre 1991, à 11 h, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville-Marie, 32e étage, en la ville de Montréal, dans la Province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 9e jour d'octobre 1991. Jean-Marc Poulin de Courval, administrateur SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. Syndics et gestionnaires 1, Place Ville-Marie Bureau 3210 Montréal (Québec) H3B 2W3 Tél. (514) 393-7115 Télécopieur (514) 393-5459

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE **286-1200**

101 Propriétés à vendre

CENTRE-VILLE

Grande Victorielle (1885), 900 rue Sherbrooke Est coin St-André (métro Sherbrooke) Cote 8 1/2 - Logement 4 1/2 - Cote (annexe) 4 1/2. Entièrement rénovés - 3 stationnements - Jardin/Patio - Zoné semi-commercial.

645 000\$

(514) 871-9860 (514) 598-9238

121 Condos à louer

CONDO SPACIEUX

2 étages, Canal Lachine, foyer, 2 places de stationnement intérieur, 1300\$/mois.

354-5526

160 App. et log. à louer

C.D.N.: Ch. Côte Ste-Catherine près U de M. Haut duplex 6½. Libre. 925 \$ 625-4229 - 386-5452

CENTRE-VILLE Maison de ville 10 pces. 3 ch. grand bureau, garage, cour privée. 980 \$ 946-3099

CHEMIN STE-CATHERINE superbe haut duplex, grand 7½ avec garage chauffé. Près Hôpital Ste-Justine, collège Brébeuf et Université de Montréal. Chauffé, poêle et réfrigérateur. 1200\$/mois. Libre immédiatement. 737-7554, demandez Pierrette Baudin

COMPLEXE GUY FAVREAU 4½, luxueux, qualité supérieure, libre. 825\$/mois. 982-5434

FACE AU PARC Lafontaine 5½ pr. professionnel, 1 équipé, 2255-5171, compris. 596-1919, 945-8711, 233-5619

IMMENSE 8½ à N.D.G. Place Grovehill, r.d.c., boîtes, 2 foyers, stationnement, s/sol. 487-5761, 1-292-4507

LE ROCKLEDGE Tradition, résidence U de M. ED-MONTPELIER. Superbes 4½ - 3½, meubles, à partir de 245 \$/sem. 735-7528, 273-2752, 343-5973

MEUBLE 3½, vue Parc Lafontaine, chauffé, libre imm. 524-0268

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE

À proximité de l'Hôpital Jean-Talon, services de transport (métrô Fabre). Services de réceptionniste et conciergerie inclus.

INFO: 274-5585

371 Ordinateurs

WINDOWS haute performance

- Ordinateur 80386 - 40 (cache 64K, BIOS AMI)
- 8M RAM 60ns (exp. 32M)
- Boîtier slim
- Carte vidéo STB Powergraph Ergo (recommandée par Infloworld)
- Ecran 14" MAG non-entrelacé à haute résolution (PC Magazine Editor's Choice)
- Disque rigide Fujitsu IDE 180 M 20ms
- Lecteurs de disquettes Toshiba 1.2M et 1.44M
- 2 ports séries, 1 port parallèle, 1 port de jeux
- Clavier Northgate Ultra (PC Magazine Editor's Choice)
- Souris JUKO ergonomique à 3 boutons
- Imprimante Fujitsu 24 aiguilles modèle DL 1100C couleur
- Modem/fax (2400/9600 bauds)
- Logiciels: DOS 5, Excel, Word for Windows, Power Point, Adobe Type Manager, Windows 3.0

Garantie: 2 ans sur l'ensemble, 3 ans sur le disque Fujitsu, 5 ans sur le clavier Northgate

SPÉCIAL 3999 \$

ORDINATEURS "à la carte"

1605 Autoroute Laval Ouest (440), bureau 210 Chomedey, Laval

688-6797

101 Propriétés à vendre

REPOUENTIGNY

bungalow 27 X 44, bord de l'eau, tout en briques, 4 c.c., s/lavage, 2 s/bains, s/sol fini, foyer, thermopompe, garage 22 X 30, 2 p. élect., terrain 19600 pi.ca. 581-2328

AHUNTSIC Coteau neuf LIQUIDONS. Faites une offre. 3 c.c. s/b. garage, foyer, haut de gamme. Visite libre. 858-9611

AHUNTSIC/Somerville, 369 000 \$, succession. 381-3064, 484-1737

AUTEUIL, canadienne 13 pièces, garage, réduit 147 000 \$, 622-5614

BORD DE L'EAU, sur rivière des Prairies (à Roxboro navigable), maison 3 chambres, terrain 5500 pi.ca. Occupation immédiate. 199 500 \$, 684-5987 ou 685-3630

CANDIAC, coteau tout brique, 4 c.c., taxes basses. Aubaine. Faut vendre. Hélène Larouche, 659-5028, 672-6450

122 Condos à vendre

STONEHAM CONDOS MEUBLÉS 2 OU 3 CHAMBRES

prix à partir de 95,000\$

- Financement sur place
- Placement assuré
- Proximité des pentes
- Possibilité location-achat
- Valeur sûre

RENDEZ-VOUS ET RÉSERVATIONS

(418) 848-5555

251 Bureaux à louer

METRO BEAUBIEN BUREAU DE PRESTIGE

150 pi.ca. à 1350 pi.ca. Fermé, neuf, ascenseur, stationnement.

(514) 948-1891

371 Ordinateurs

★CENTRE DE RÉPARATIONS★ PC/Macintosh, estimation gratuite. Du lundi au vendredi, 948-0767

★MEMOIRE★ Module pour PC/Macintosh Simm, Sipp, Drm.

Lundi au vendredi, 948-0767

599 Offres de services professionnels

SERV. PROF. D'ACHATS D.R.V.

Consultants en négociations de contrats de tout genre. Nos professionnels possèdent 15 années d'expérience en négociation.

R. GUAY 522-3109
V. DELLE DONNE 694-0609
facsimilé 524-4880

17-10-91

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

LE GARDEUR

Cottage 86, grand terrain 9000 pi.ca. 4 chambres, s/sol fini, 2½ bains, appareils électro-ménagers, garage, foyer, piscine, etc. 199 000 \$, 581-3951

MONT ST-SAUVEUR, condo 2 c.c. meublés, foyer, valeur 120 000 \$, 98 000 \$, Pauline Huot, 649-2230

ORFOND, maison 3 chambres, 2 s/bains, toil cathédrale, mezzanine, grande cuisine, planchers bois franc et tapis, 5 km ski, golf, lac, accès piscine, etc. 122 500 \$, du proprio, à voir! Sem. 280-3589, fin de sem. 1-819-843-0582

122 Condos à vendre

Les Jardins d'Youville VIEUX MONTRÉAL

Superbe 2 ch., 1625 pi.ca., murs de pierre, très ensoleillé, sur jardin privé, foyer, garage, 272 000 \$.

Vente directe du promoteur

Tél.: 499-8565

259 Espaces commerciaux à louer

DE LANAUDIÈRE près Beaubien, local 5000 pi.ca., incluant bureaux climatisés, bail long terme, libre.

725-3161

LOCAL Industriel et/ou com. Et/ou bureau, 2ème étage à louer, négociable. Inf. 383-8744

TERREBONNE, industriel neuf près route 25, 2635 pi.ca. ++, 471-9810.

VIEUX-MONTRÉAL: R.-d.c., 1 600 pi.ca. stat. 425, St-Paul-Est. 671-3661

363 Mobiliers de bureau, accessoires

A.A. COMPRESSEUR, réfrigération, équipement, climatisé, 667-9397

MOBILIER DE BUREAU: Neuf, usagé et refait LMB SUPERMARCHÉ DU MOBILIER DE BUREAU 1380 Des Cascades Est, St-Hyacinthe (514) 773-5102, (514) 874-9219 (Mtl)

371 Ordinateurs

★CENTRE DE RÉPARATIONS★ PC/Macintosh, estimation gratuite. Du lundi au vendredi, 948-0767

★MEMOIRE★ Module pour PC/Macintosh Simm, Sipp, Drm.

Lundi au vendredi, 948-0767

599 Offres de services professionnels

A 9.95\$/1000, cartes d'affaires, circulaires, couleur, 723-2251.

691 Camions à vendre

MAZDA Cab + 88, 2200, man., bon entretien, am/fm, 102 000 km, 6 900 \$ 478-1012

695 Automobiles à vendre

BUICK PARK AVENUE 91: voiture idéale pour exécutif, 13 000\$, 29 500 \$ Pas de TPS, 696-5866, après 18h.

101 Propriétés à vendre

CHATEAUGAY RÉGION

Propriétés de prestige à vendre, prix raisonnables, cause transfert. Le Permanent crtr., Richard Lavigne, 691-7030

CHERRIER Triplex à vendre (ou par étage à rénover, près Parc Lafontaine et métro Sherbrooke. 737-1263

DEUX-MONTAGNES, bungalow 4 c.c., s/diner, cuisine, salon, s. séjour finie avec bar, s/lavage, foyer en pierre des champs, piscine creusée, terrain 100 X 96, près station chemin de fer et services. 115 000 \$, discutable. Yv. 473-0368

LAVAL, bord de l'eau, prés golf, grand bungalow, 5 chambres, grand terrain avec brise continue, 249 000 \$ Soir: 336-3899

122 Condos à vendre

ST-ADOLPHE D'HOWARD

Lac St-Jacques, 4 chambres, 2½ bains, meublé, foyer pierre avec terrain bord de lac, 747-4199, 819-327-3549

ST-REMI (20 km St-Jovite), à vendre, 2 s/bains, 2½ b. Christian, 4 c.c., s/sol fini, 115 000 \$, 437-9754

ST-SAUVEUR, Aubaine, 2 cottages dénichés, près pentes de ski, foyer panoramique. Lina 681-8387, Roger 665-2883, LOCAL CRTR.

STE-ADELE reprise de finance, 10% en bas de l'évaluation municipale, 3 c.c., bureau, garage, terrain 15 360 pi.ca. Prix 150 000 \$, 430-9911, soir: 227-4074

259 Espaces commerciaux à louer

REPENTIGNY, près 40, 2200 pi.ca., industriel - commercial, bureaux, chariot élévateur, 581-3105 (après 17h)

269 Propriétés commerciales

EDIFICES A BUREAU ET CENTRES D'ACHATS 14 200 MILLIONS \$

Bienvenue gens d'affaires et investisseurs étrangers. DANIEL BEAULIEU 598-8338. Les Imm. Grand Prix crtr.

VARENNES pour investisseurs: basses commerciales, 8000 pi.ca. de planchers, toujours loués. Revenu annuel 62 400\$, bon rendement, excellent investissement. 6583-3803 ou 583-6659

371 Ordinateurs

1967 BEAUBIEN E. Local comm. 2200 pi.ca. 2 mois gratuits, l.b. conditions + locaux industriels. Imm. Gervaise Crtr. 326-0326

2054 ST-DENIS Sherbrooke/Ontario, 1 200 pi.ca., r.d.c., près réduit. Libre imm. 521-9427

5997 JEAN-TALON E. St-Laurent, magasin. Soir: 474-4747, 272-2905

VAN HORNE: Condo 4½, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à conc. 5505/5005, 727-2047

VIMONT 4½, const. récente, près Cité de la Santé, 5305, Parking privé, 629-7166 ou 327-5870

599 Offres de services professionnels

LES ENCADRÉS: UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA RENTRÉE

Réservez 8 parutions étalées sur une période maximale de un mois et obtenez 34 % de rabais sur le tarif de base.

Tarif régulier: 2,47 \$ la ligne
Tarif promotionnel: 1,63 \$ la ligne

Pour obtenir de plus amples informations, contactez-nous au:

286-1200

Les annonces classées **LE DEVOIR**

17-10-91

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

LAVAL, bord de l'eau, prés golf, grand bungalow, 5 chambres, grand terrain avec brise continue, 249 000 \$ Soir: 336-3899 MAISON de campagne. On demande 32 000 \$ négociable. Rens: (819) 228-8774 ou (819) 296-2772 MONT ST-GREGOIRE A 25 min. Mtl. Cottage, garage 30 X 50, arbres matures, terrain 27 000 pi.ca. service d'époui, zone commerciale et résidentiel. Taxes basses. 68 000 \$ 347-1286 N.D.G. Semi-détaché, 4 ch., Oxford près Monkland, 269 000 \$ 487-5014, 737-0550

122 Condos à vendre ST-ADOLPHE D'HOWARD Lac St-Jacques, 4 chambres, 2½ bains, meublé, foyer pierre avec terrain bord de lac, 747-4199, 819-327-3549 ST-REMI (20 km St-Jovite), à vendre, 2 s/bains, 2½ b. Christian, 4 c.c., s/sol fini, 115 000 \$, 437-9754 ST-SAUVEUR, Aubaine, 2 cottages dénichés, près pentes de ski, foyer panoramique. Lina 681-8387, Roger 665-2883, LOCAL CRTR. STE-ADELE reprise de finance, 10% en bas de l'évaluation municipale, 3 c.c., bureau, garage, terrain 15 360 pi.ca. Prix 150 000 \$, 430-9911, soir: 227-4074

259 Espaces commerciaux à louer

REPENTIGNY, près 40, 2200 pi.ca., industriel - commercial, bureaux, chariot élévateur, 581-3105 (après 17h)

269 Propriétés commerciales

EDIFICES A BUREAU ET CENTRES D'ACHATS 14 200 MILLIONS \$

Bienvenue gens d'affaires et investisseurs étrangers. DANIEL BEAULIEU 598-8338. Les Imm. Grand Prix crtr.

VARENNES pour investisseurs: basses commerciales, 8000 pi.ca. de planchers, toujours loués. Revenu annuel 62 400\$, bon rendement, excellent investissement. 6583-3803 ou 583-6659

371 Ordinateurs

1967 BEAUBIEN E. Local comm. 2200 pi.ca. 2 mois gratuits, l.b. conditions + locaux industriels. Imm. Gervaise Crtr. 326-0326

2054 ST-DENIS Sherbrooke/Ontario, 1 200 pi.ca., r.d.c., près réduit. Libre imm. 521-9427

5997 JEAN-TALON E. St-Laurent, magasin. Soir: 474-4747, 272-2905

VAN HORNE: Condo 4½, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à conc. 5505/5005, 727-2047

VIMONT 4½, const. récente, près Cité de la Santé, 5305, Parking privé, 629-7166 ou 327-5870

599 Offres de services professionnels

LES ENCADRÉS: UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA RENTRÉE

Réservez 8 parutions étalées sur une période maximale de un mois et obtenez 34 % de rabais sur le tarif de base.

Tarif régulier: 2,47 \$ la ligne
Tarif promotionnel: 1,63 \$ la ligne

Pour obtenir de plus amples informations, contactez-nous au:

286-1200

Les annonces classées **LE DEVOIR**

17-10-91

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

LAVAL, bord de l'eau, prés golf, grand bungalow, 5 chambres, grand terrain avec brise continue, 249 000 \$ Soir: 336-3899 MAISON de campagne. On demande 32 000 \$ négociable. Rens: (819) 228-8774 ou (819) 296-2772 MONT ST-GREGOIRE A 25 min. Mtl. Cottage, garage 30 X 50, arbres matures, terrain 27 000 pi.ca. service d'époui, zone commerciale et résidentiel. Taxes basses. 68 000 \$ 347-1286 N.D.G. Semi-détaché, 4 ch., Oxford près Monkland, 269 000 \$ 487-5014, 737-0550

122 Condos à vendre ST-ADOLPHE D'HOWARD Lac St-Jacques, 4 chambres, 2½ bains, meublé, foyer pierre avec terrain bord de lac, 747-4199, 819-327-3549 ST-REMI (20 km St-Jovite), à vendre, 2 s/bains, 2½ b. Christian, 4 c.c., s/sol fini, 115 000 \$, 437-9754 ST-SAUVEUR, Aubaine, 2 cottages dénichés, près pentes de ski, foyer panoramique. Lina 681-8387, Roger 665-2883, LOCAL CRTR. STE-ADELE reprise de finance, 10% en bas de l'évaluation municipale, 3 c.c., bureau, garage, terrain 15 360 pi.ca. Prix 150 000 \$, 430-9911, soir: 227-4074

259 Espaces commerciaux à louer

REPENTIGNY, près 40, 2200 pi.ca., industriel - commercial, bureaux, chariot élévateur, 581-3105 (après 17h)

269 Propriétés commerciales

EDIFICES A BUREAU ET CENTRES D'ACHATS 14 200 MILLIONS \$

Bienvenue gens d'affaires et investisseurs étrangers. DANIEL BEAULIEU 598-8338. Les Imm. Grand Prix crtr.

VARENNES pour investisseurs: basses commerciales, 8000 pi.ca. de planchers, toujours loués. Revenu annuel 62 400\$, bon rendement, excellent investissement. 6583-3803 ou 583-6659

371 Ordinateurs

1967 BEAUBIEN E. Local comm. 2200 pi.ca. 2 mois gratuits, l.b. conditions + locaux industriels. Imm. Gervaise Crtr. 326-0326

2054 ST-DENIS Sherbrooke/Ontario, 1 200 pi.ca., r.d.c., près réduit. Libre imm. 521-9427

5997 JEAN-TALON E. St-Laurent, magasin. Soir: 474-4747, 272-2905

VAN HORNE: Condo 4½, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à conc. 5505/5005, 727-2047

VIMONT 4½, const. récente, près Cité de la Santé, 5305, Parking privé, 629-7166 ou 327-5870

599 Offres de services professionnels

LES ENCADRÉS: UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA RENTRÉE

Réservez 8 parutions étalées sur une période maximale de un mois et obtenez 34 % de rabais sur le tarif de base.

Tarif régulier: 2,47 \$ la ligne
Tarif promotionnel: 1,63 \$ la ligne

Pour obtenir de plus amples informations, contactez-nous au:

286-1200

Les annonces classées **LE DEVOIR**

17-10-91

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

LAVAL, bord de l'eau, prés golf, grand bungalow, 5 chambres, grand terrain avec brise continue, 249 000 \$ Soir: 336-3899 MAISON de campagne. On demande 32 000 \$ négociable. Rens: (819) 228-8774 ou (819) 296-2772 MONT ST-GREGOIRE A 25 min. Mtl. Cottage, garage 30 X 50, arbres matures, terrain 27 000 pi.ca. service d'époui, zone commerciale et résidentiel. Taxes basses. 68 000 \$ 347-1286 N.D.G. Semi-détaché, 4 ch., Oxford près Monkland, 269 000 \$ 487-5014, 737-0550

122 Condos à vendre ST-ADOLPHE D'HOWARD Lac St-Jacques, 4 chambres, 2½ bains, meublé, foyer pierre avec terrain bord de lac, 747-4199, 819-327-3549 ST-REMI (20 km St-Jovite), à vendre, 2 s/bains, 2½ b. Christian, 4 c.c., s/sol fini, 115 000 \$, 437-9754 ST-SAUVEUR, Aubaine, 2 cottages dénichés, près pentes de ski, foyer panoramique. Lina 681-8387, Roger 665-2883, LOCAL CRTR. STE-ADELE reprise de finance, 10% en bas de l'évaluation municipale, 3 c.c., bureau, garage, terrain 15 360 pi.ca. Prix 150 000 \$, 430-9911, soir: 227-4074

259 Espaces commerciaux à louer

REPENTIGNY, près 40, 2200 pi.ca., industriel - commercial, bureaux, chariot élévateur, 581-3105 (après 17h)

269 Propriétés commerciales

EDIFICES A BUREAU ET CENTRES D'ACHATS 14 200 MILLIONS \$

Bienvenue gens d'affaires et investisseurs étrangers. DANIEL BEAULIEU 598-8338. Les Imm. Grand Prix crtr.

VARENNES pour investisseurs: basses commerciales, 8000 pi.ca. de planchers, toujours loués. Revenu annuel 62 400\$, bon rendement, excellent investissement. 6583-3803 ou 583-6659

371 Ordinateurs

1967 BEAUBIEN E. Local comm. 2200 pi.ca. 2 mois gratuits, l.b. conditions + locaux industriels. Imm. Gervaise Crtr. 326-0326

2054 ST-DENIS Sherbrooke/Ontario, 1 200 pi.ca., r.d.c., près réduit. Libre imm. 521-9427

5997 JEAN-TALON E. St-Laurent, magasin. Soir: 474-4747, 272-2905

VAN HORNE: Condo 4½, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à conc. 5505/5005, 727-2047

VIMONT 4½, const. récente, près Cité de la Santé, 5305, Parking privé, 629-7166 ou 327-5870

599 Offres de services professionnels

LES ENCADRÉS: UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA RENTRÉE

Réservez 8 parutions étalées sur une période maximale de un mois et obtenez 34 % de rabais sur le tarif de base.

Tarif régulier: 2,47 \$ la ligne
Tarif promotionnel: 1,63 \$ la ligne

Pour obtenir de plus amples informations, contactez-nous au:

286-1200

Les annonces classées **LE DEVOIR**

17-10-91

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

LAVAL, bord de l'eau, prés golf, grand bungalow, 5 chambres, grand terrain avec brise continue, 249 000 \$ Soir: 336-3899 MAISON de campagne. On demande 32 000 \$ négociable. Rens: (819) 228-8774 ou (819) 296-2772 MONT ST-GREGOIRE A 25 min. Mtl. Cottage, garage 30 X 50, arbres matures, terrain 27 000 pi.ca. service d'époui, zone commerciale et résidentiel. Taxes basses. 68 000 \$ 347-1286 N.D.G. Semi-détaché, 4 ch., Oxford près Monkland, 269 000 \$ 487-5014, 737-0550

122 Condos à vendre ST-ADOLPHE D'HOWARD Lac St-Jacques, 4 chambres, 2½ bains, meublé, foyer pierre avec terrain bord de lac, 747-4199, 819-327-3549 ST-REMI (20 km St-Jovite), à vendre, 2 s/bains, 2½ b. Christian, 4 c.c., s/sol fini, 115 000 \$, 437-9754 ST-SAUVEUR, Aubaine, 2 cottages dénichés, près pentes de ski, foyer panoramique. Lina 681-8387, Roger 665-2883, LOCAL CRTR. STE-ADELE reprise de finance, 10% en bas de l'évaluation municipale, 3 c.c., bureau, garage, terrain 15 360 pi.ca. Prix 150 000 \$, 430-9911, soir: 227-4074

259 Espaces commerciaux à louer

REPENTIGNY, près 40, 2200 pi.ca., industriel - commercial, bureaux, chariot élévateur, 581-3105 (après 17h)

269 Propriétés commerciales

EDIFICES A BUREAU ET CENTRES D'ACHATS 14 200 MILLIONS \$

Bienvenue gens d'affaires et investisseurs étrangers. DANIEL BEAULIEU 598-8338. Les Imm. Grand Prix crtr.

VARENNES pour investisseurs: basses commerciales, 8000 pi.ca. de planchers, toujours loués. Revenu annuel 62 400\$, bon rendement, excellent investissement. 6583-3803 ou 583-6659

371 Ordinateurs

1967 BEAUBIEN E. Local comm. 2200 pi.ca. 2 mois gratuits, l.b. conditions + locaux industriels. Imm. Gervaise Crtr. 326-0326

2054 ST-DENIS Sherbrooke/Ontario, 1 200 pi.ca., r.d.c., près réduit. Libre imm. 521-9427

5997 JEAN-TALON E. St-Laurent, magasin. Soir: 474-4747, 272-2905

VAN HORNE: Condo 4½, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à conc. 5505/5005, 727-2047

VIMONT 4½, const. récente, près Cité de la Santé, 5305, Parking privé, 629-7166 ou 327-5870

599 Offres de services professionnels

LES ENCADRÉS: UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA RENTRÉE

Réservez 8 parutions étalées sur une période maximale de un mois et obtenez 34 % de rabais sur le tarif de base.

Tarif régulier: 2,47 \$ la ligne
Tarif promotionnel: 1,63 \$ la ligne

Pour obtenir de plus amples informations, contactez-nous au:

286-1200

Les annonces classées **LE DEVOIR**

17-10-91

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

LAVAL, bord de l'eau, prés golf, grand bungalow, 5 chambres, grand terrain avec brise continue, 249 000 \$ Soir: 336-3899 MAISON de campagne. On demande 32 000 \$ négociable. Rens: (819) 228-8774 ou (819) 296-2772 MONT ST-GREGOIRE A 25 min. Mtl. Cottage, garage 30 X 50, arbres matures, terrain 27 000 pi.ca. service d'époui, zone commerciale et résidentiel. Taxes basses. 68 000 \$ 347-1286 N.D.G. Semi-détaché, 4 ch., Oxford près Monkland, 269 000 \$ 487-5014, 737-0550

122 Condos à vendre ST-ADOLPHE D'HOWARD Lac St-Jacques, 4 chambres, 2½ bains, meublé, foyer pierre avec terrain bord de lac, 747-4199, 819-327-3549 ST-REMI (20 km St-Jovite), à vendre, 2 s/bains, 2½ b. Christian, 4 c.c., s/sol fini, 115 000 \$, 437-9754 ST-SAUVEUR, Aubaine, 2 cottages dénichés, près pentes de ski, foyer panoramique. Lina 681-8387, Roger 665-2883, LOCAL CRTR. STE-ADELE reprise de finance, 10% en bas de l'évaluation municipale, 3 c.c., bureau, garage, terrain 15 360 pi.ca. Prix 150 000 \$, 430-9911, soir: 227-4074

259 Espaces commerciaux à louer

REPENTIGNY, près 40, 2200 pi.ca., industriel - commercial, bureaux, chariot élévateur, 581-3105 (après 17h)

269 Propriétés commerciales

EDIFICES A BUREAU ET CENTRES D'ACHATS 14 200 MILLIONS \$

Bienvenue gens d'affaires et investisseurs étrangers. DANIEL BEAULIEU 598-8338. Les Imm. Grand Prix crtr.

VARENNES pour investisseurs: basses commerciales, 8000 pi.ca. de planchers, toujours loués. Revenu annuel 62 400\$, bon rendement, excellent investissement. 6583-3803 ou 583-6659

371 Ordinateurs

1967 BEAUBIEN E. Local comm. 2200 pi.ca. 2 mois gratuits, l.b. conditions + locaux industriels. Imm. Gervaise Crtr. 326-0326

2054 ST-DENIS Sherbrooke/Ontario, 1 200 pi.ca., r.d.c., près réduit. Libre imm. 521-9427

5997 JEAN-TALON E. St-Laurent, magasin. Soir: 474-4747, 272-2905

VAN HORNE: Condo 4½, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à conc. 5505/5005, 727-2047

VIMONT 4½, const. récente, près Cité de la Santé, 5305, Parking privé, 629-7166 ou 327-5870

599 Offres de services professionnels

LES ENCADRÉS: UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA RENTRÉE

Réservez 8 parutions étalées sur une période maximale de un mois et obtenez 34 % de rabais sur le tarif de base.

Tarif régulier: 2,47 \$ la ligne
Tarif promotionnel: 1,63 \$ la ligne

Pour obtenir de plus amples informations, contactez-nous au:

286-1200

Les annonces classées **LE DEVOIR**

17-10-91

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Ramener Aristide pour contrer l'anarchie en Haïti

Milo Rélice

Président-animateur général de l'Alliance chrétienne des frères et sœurs unis de Montréal.

DANS LA NUIT du 29 au 30 septembre 1991, une junte militaire a renversé le pouvoir en déposant le président d'Haïti, démocratiquement et majoritairement élu par le peuple, le père Jean-Bertrand Aristide, qui a été par la suite expulsé du pays. Ce coup de force a déjà fait plus d'un millier de morts et de blessés.

Suite à plus de trois décennies d'une dictature macabre, de despotisme et de totalitarisme qu'a vécues Haïti, la Communauté internationale ne peut pas laisser passer ce coup militaire qui plongerait le pays dans l'anarchie la plus totale.

1 — Considérant que le peuple haïtien a droit à la liberté, à la justice, à la paix, au respect de ses droits inaliénables et à une vie démocratiquement humaine;

2 — Considérant que l'élection du père Jean-Bertrand Aristide à la présidence d'Haïti le 16 décembre 1990, exprimait incontestablement la volonté du peuple haïtien en quête de la « véritable démocratie » de Mahatma Gandhi;

3 — Compte tenu des forces et des énergies investies par de grandes personnalités politiques et diplomatiques de la scène internationale, de différentes organisations internationales et leurs instances, telles que l'ONU, l'OEAs et la CEE, tout au cours du processus électoral devant mener à l'élection du père Jean-Bertrand Aristide;

4 — Considérant que les puissances étrangères et les plus hautes instances de la communauté internationale avaient accepté les résultats des élections du 16 décembre 1990 et reconnaissaient à l'unanimité la légitimité du gouvernement démocratiquement élu;

5 — Considérant que l'absence d'une ferme intervention immédiate de la part des instances dirigeantes de la communauté internationale consti-



Jean-Bertrand Aristide en campagne en décembre 1990.

tuait un manque de leadership flagrant en fait de *management* géopolitico-international;

Nous demandons instamment aux

grandes démocraties, aux instances de la communauté internationale et à tous les démocrates du monde entier :

1 — d'exiger un arrêt immédiat et total des tueries, des actes de banditisme et des arrestations gratuites dans le pays.

2 — de demander le retour immédiat en Haïti du président Aristide, pour que celui-ci continue à exercer sa fonction de président ou de chef d'État conformément aux normes constitutionnelles.

3 — de réclamer d'urgence la libération de toutes les personnes qui auraient été arrêtées ou emprisonnées, depuis le début de ce complot.

4 — d'ordonner, par le biais de l'assistance d'une force de l'OEAs la mise en place d'un système de sécurité transitionnelle multiforme, jusqu'à ce que l'ordre y soit totalement rétabli et que la démocratie soit restaurée. De ne reconnaître la légitimité constitutionnelle que du gouvernement démocratiquement élu le 16 décembre 1990 par le peuple haïtien.

Nous demandons, enfin, au peuple haïtien dans son ensemble, ceci :

a) Que soit à jamais banni dans le pays le supplice du collier, et que l'armée ne recommence plus désormais à massacrer son propre peuple ! C'est une honte nationale.

b) que personne désormais n'incite personne à la violence ni directement ni indirectement.

c) Que les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, militaire, ecclésiastique, professionnel, éducationnel voire civil, se mettent plutôt tous ensemble au service de la nation et du peuple haïtien tout entier !

d) Qu'il n'y ait plus ni lavalassiens, ni bazinistes, ni duvaliéristes, ni managatistes ni déjoeistes, etc., car nous sommes tous et toutes Haïtiens et Haïtiennes, ayant pour mère l'Afrique !

e) Pourquoi ce massacre du bas-peuple et de nos masses déjà meurtries ? Cautionner un retour au statu quo, c'est se faire ennemi de l'humain et de la démocratie. De plus, les deux Chambres actuelles méritent d'être dissoutes, car elles ne représentent nullement les aspirations populaires et nationales.

Jean Beetz ou le fédéralisme bien tempéré

L'hommage d'un constitutionnaliste

Gérald-A. Beaudoin

Sénateur à Ottawa. Un hommage est rendu, ce mercredi, au juge décédé dans l'enceinte de la Cour suprême.

LE JUGE Jean Beetz, qui a siégé pendant quinze ans à la Cour suprême du Canada, vient de nous quitter. Ce remarquable juriste a excellé dans un grand nombre de domaines du droit, tant public que privé.

On consultera et l'on citera longtemps ses écrits, jugements et dissidences. Jean Beetz avait le culte du mot juste. Sa langue était châtiée, sa phrase toujours bien construite et claire, son style élégant et sa pensée profonde. Nous étions en présence d'un juriste, d'un philosophe et d'un humaniste.

Je voudrais dans les lignes qui suivent mettre l'accent sur son apport dans le domaine du partage des compétences législatives, où il a laissé une empreinte profonde et durable.

Jean Beetz avait du fédéralisme canadien une vision équilibrée. Ancien conseiller constitutionnel de plus d'un premier ministre, cet esprit pénétrant et réfléchi savait analyser tous les aspects et ramifications d'un problème. Rien ne lui échappait. Aussi ses avis étaient-ils bien motivés et fort recherchés. On l'écoutait.

Devenu juge, il s'employa à tracer le sillage que devait emprunter le fédéralisme canadien. Je connais bien peu de juges dans notre histoire qui aient eu une vision aussi nette et aussi équilibrée du partage des pouvoirs. Il échappait aux catégories faciles de la centralisation et de l'autonomie des provinces. Chaque conflit sur le partage des compétences devenait pour lui l'occasion d'une étude en profondeur sur le fédéralisme qui est le nôtre. Il a consacré une bonne partie de sa vie à réfléchir et à écrire sur le trait le plus fondamental de notre Constitution.

En décembre 1988, lorsque le juge Beetz quitta la Cour suprême pour raison de santé, j'ai commis un article dans LE DEVOIR sur sa participation dans certains arrêts de la Cour. Je voudrais revenir sur certains d'entre eux.

Le premier qui se présente est le *Renvoi sur la loi anti-inflation de 1976*. Cet arrêt a reconnu que le Parlement fédéral pouvait légiférer en matière d'urgence nationale en temps de paix; c'était une première dans notre jurisprudence constitutionnelle.

La définition que le juge Beetz a donnée de ce pouvoir est souvent reprise depuis. Il a, de plus, établi, mieux que quiconque, les distinctions fondamentales qui existent entre le pouvoir d'urgence et la théorie dite de la dimension nationale. Enfin, il a bien dessiné les paramètres du pouvoir résiduel fédéral et décrit avec art les éléments que doit contenir un sujet nouveau pour entrer dans le cercle étroit du pouvoir résiduel. Rien ici qui contredit les notes de la majorité.

Dans ce renvoi, sur un autre plan, le juge Jean Beetz se déclara dissident : si le Parlement fédéral veut recourir à la théorie de l'urgence et suspendre ainsi le partage des pouvoirs, il se doit de le déclarer sans ambages dans sa loi; sinon, son silence est fatal !

Cette dissidence m'apparaît marquée au coin de la sagesse même, et de toutes les dissidences qu'a signées le juge Jean Beetz, elle est la mieux fondée et la mieux ciselée.

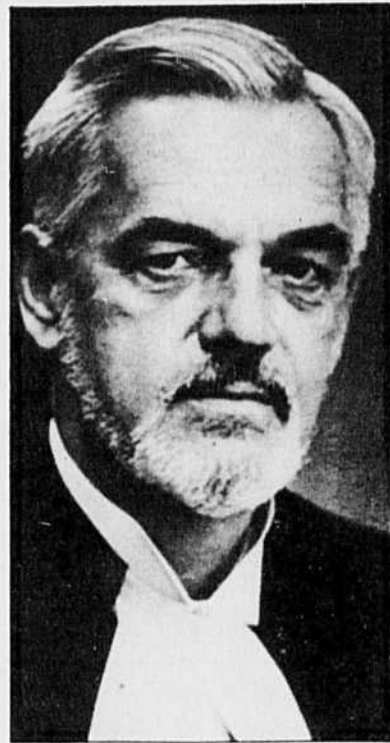
Dans l'arrêt *Montcalm Construction de 1979*, sur les relations du travail, le juge Beetz trace avec art et doigté le partage des compétences en la matière. Les grands principes qu'il a alors énoncés avec précision ont été souvent repris par la suite par ses collègues dans d'autres arrêts comme *Northern Telecom* et sont devenus en quelque sorte un code d'interprétation.

La même rigueur de raisonnement s'affirme dans la trilogie des affaires *Alltrans, Bell et Courtois* de 1988, sur la santé et la sécurité au travail.

Le rapatriement de 1981

Dans le célèbre jugement sur le rapatriement de la Constitution de 1981, le juge Beetz n'a pas rédigé de notes séparées, mais point n'est besoin d'être devin pour découvrir l'influence de sa pensée, voire de sa plume, dans certains motifs exposés collectivement par un groupe de six juges qui traitent de l'histoire des amendements, de l'existence, de la nature et du rôle des conventions constitutionnelles dans l'évolution de la Constitution canadienne.

Ce magnifique tableau historique des sources de la Constitution canadienne fait maintenant partie des exposés pédagogiques en droit constitutionnel. Cet arrêt, auquel il faut ajouter celui du veto québécois, un an plus tard, fit le tour du Commonwealth et changea l'histoire du ra-



Jean Beetz

patriement de la Constitution canadienne.

En 1987, c'est avec finesse et précision que le juge Beetz a mis en lumière la portée du pouvoir unilatéral provincial d'amendement dans l'affaire du *Syndicat de la fonction publique de l'Ontario*.

Toujours au chapitre du partage des compétences on lui doit des notes bien rédigées, 1) dans l'affaire *Robinson de 1978* où il sait tirer la ligne entre le *Code civil* et la compétence sur la faillite, 2) dans l'arrêt *Pioneer de 1979* qui porte sur le commerce bancaire, les fiducies et les assurances, 3) dans l'affaire *C.N. Transportation*, relative à l'administration de la justice et sur le droit de poursuite.

Dans l'arsenal des règles et grandes théories d'interprétation des articles 91 à 95 de la Loi constitutionnelle de 1867, le juge Beetz a contribué dans l'affaire *Robinson* à préciser la règle du chevauchement et celle de la prépondérance fédérale et, dans le *Renvoi sur la loi anti-inflation*, à donner une définition de la théorie de la qualification de la loi qui fait jurisprudence.

C'est à bon droit qu'il s'est également permis de critiquer deux arrêts du Comité judiciaire du Conseil privé, le malheureux arrêt *Russell de 1881* et celui sur la tempérance de 1946 qui lui est lié, arrêts qui portent tous deux sur les boissons enivrantes et qui sont loin de donner à notre Constitution son orientation définitive.

Sur la portée de l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867, il s'est illustré à plusieurs reprises par des notes bien inspirées sur la compétence du Parlement fédéral sur les autochtones comme en témoigne *inter alia* l'arrêt *Four B. Manufacturing*. En matière de mariage et divorce, il a fait avancer le débat dans l'affaire *Vadboncoeur de 1977*.

Sa dissidence, avec ses collègues québécois, dans *Mida* en matière de droit maritime, nous apparaît heureuse. Une autre dissidence, avec ses collègues du Québec encore, dans l'affaire *Dionne de 1978*, sur la répartition, est bien étayée et ouvre des perspectives.

Dans le domaine de l'environnement, matière devenue si importante ces dernières années, deux arrêts retiennent notre attention, le *Renvoi sur la loi anti-inflation de 1976* déjà analysé et l'affaire *Crown Zellerbach de 1987*. On remarque une constance chez le juge Beetz dans ces deux arrêts. Les juges La Forest, Beetz et Lamer, maintenant juge en chef, sont dissidents dans l'affaire *Crown Zellerbach*. Le juge La Forest écrit des notes qui, à mon avis, sont bien fondées. Les juges Beetz et Lamer l'appuient. Ils rejettent tous trois, avec raison, le retour à la théorie de la dimension nationale. Cette dernière théorie apparaît dangereuse pour l'équilibre du fédéralisme canadien; la théorie de l'urgence nationale qui est parfois nécessaire suffit. On peut y recourir en cas de véritable nécessité.

Une Constituante permanente

On attribue au président Woodrow Wilson l'idée que la Cour suprême américaine est une « constituante permanente ». C'est également le cas chez nous ! Notre plus haute Cour interprète la Constitution, oriente le fédéralisme, pour la bonne raison que le constituant utilise des termes généraux, parfois vagues, voire même ambigus. Les lois constitutionnelles naissent de compromis politiques. Il faut leur insuffler vie. C'est, sans doute là, la mission la plus importante d'une Cour suprême dans une fédération.

Le juge Beetz aura puissamment contribué à équilibrer le fédéralisme canadien. Nous lui devons beaucoup.

Amalgame et procès d'intention

Sur fond d'accusations fantaisistes et de lectures mal digérées

Corine Paquet

Étudiante au doctorat, spécialiste de la littérature québécoise des années 30 à l'UdeM (et non à l'UQAM comme précédemment écrit).

CONSTERNÉE par le ton injurieux de la lettre de M. Louis Cornélius, de même que par la lecture qu'il a faite de ma lettre face aux propos de M. Crelinsten (réaction publiée dans LE DEVOIR du 1er octobre), je vous demanderai d'user de mon droit de réponse.

Du bon usage de la lecture

Il est des procédés, M. Cornélius, qui n'honorent en rien leur auteur. Votre vindicte et avec elle le chapelet d'injures que vous vous croyez

Ceci étant dit, je persiste et signe toutes ces déclarations en y apportant un certain nombre de précisions en fonction de vos sous-entendus pernicieux. Les propos de Richler retracent l'histoire de l'antisémitisme des francophones au Québec servent de caution à une dénonciation en règle à la fois du Québec, des Québécois francophones et de l'idée même du danger que pourrait représenter à l'avenir une société distincte. Je ne crois pas que ce soit un hasard si ces propos apparaissent aujourd'hui dans la presse anglophone. Ils obéissent à un dessein précis, qui s'apparente en tous points aux déclarations de M. Trudeau sur les futures déportations que le Québec entreprendrait si d'aventures il lui arrivait de considérer un groupe d'immigrants non assimilables.

Une manoeuvre transparente

Complaisamment détaillée dans le *New Yorker* puis dans la *Gazette* (05/11/91), les allégations de Richler reprises sur le canal CTV W5 (06/11/91) ne laissent pas de doute quant au but de la manoeuvre entreprise. Le Québec est, selon les dires de l'écrivain, dans la politique qu'il exerce face à sa communauté anglophone et à ses minorités, semblable à l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid. On appréciera à sa juste valeur la comparaison et les analogies de M. Richler.

Mais si je reviens sur l'accusation d'antisémitisme qu'il fait porter à toute la communauté, c'est parce qu'elle est sans fondement et qu'elle s'adresse non pas à quelques nationalistes, mais à tous les Canadiens français sans aucune distinction.

C'est vrai, le Québec des années 30, comme d'ailleurs le reste de l'Occident à la même époque, a été marqué par de forts courants antisémites. De là à dire que rien n'a changé depuis, c'est un pas que certains hésiteraient à franchir. Ce n'est pas le cas de Richler qui dénonce l'antisémitisme viscéral des francophones au Québec en se servant d'une étude rapportée par Abella dans le *Globe and Mail*. Commanditée par le York Survey Research Center de Toronto, cette étude s'avère non seulement tendancieuse, mais encore fort peu scientifique. Viennent ensuite nourrir son discours haineux, Groulx, les déclarations de Péleadeau, la loi 178, LE DEVOIR et « sa tradition disgracieuse d'antisémitisme » et bien sûr, cheval de bataille s'il en est, ce qui

est décrit comme les tristes événements d'Outremont.

Richler, me direz-vous est un citoyen comme les autres et à ce titre, il a le droit de s'exprimer comme il l'entend. C'est un fait que je ne répute pas. En revanche, quand M. Crelinsten prend la plume et qu'il le fait en tant que représentant du Congrès juif canadien, en étant plus que complaisant à l'endroit des déclarations de Richler, je sursaute et me pose un certain nombre de questions. La première est la suivante : de qui se moque-t-il en trouvant utiles les accusations de Richler et en le publiant ? Enfin, au nom de qui, M. Crelinsten s'exprime-t-il en réalité ?

Il ne semblerait pas représenter le courant majoritaire de pensée chez les juifs francophones. Dans ce cas, comment se fait-il qu'il n'ait pas précisé qu'il s'exprimait personnellement et non en tant que porte-parole de toute une communauté. Est-ce là un hasard ?

Quand on est représentant d'un organisme comme l'est M. Crelinsten, il est judicieux sinon recommandable de faire ce genre de distinguo et de mesurer les propos que l'on destine à la presse. Il est également recommandable de ne pas cautionner n'importe quel type de discours sous prétexte de vouloir dénoncer à tout prix ce qui constitue des événements ponctuels malheureux (déclarations de M. M. Péleadeau, Jamin) qui ont été, vous le savez aussi bien que moi, sanctionnés et condamnés par les médias, mais qui, habilement exploités et montés en épingle servent à salir sinon à jeter l'opprobre sur toute une communauté.

Mais, il est vrai que dans les premières lignes de votre lettre, vous vous interrogez encore sur le pour-quoi « des réactions négatives et injustifiées » (sic) que l'article de Richler a pu susciter chez les Québécois. Ce qui en dit long sur votre capacité d'analyse !

Quant à la petite phrase admirative concernant les éditoriaux de Mme Bissonnette après cette belle introduction en matière, elle confine soit à l'hypocrisie la plus totale, soit au cynisme le plus éhonté. Je vous laisse le choix. Maintenant, on peut faire dire à un texte ce que l'on veut. Vous ne vous en privez pas et semblez d'ailleurs être passé expert en la matière. Vous parlez de dérapage dans votre lettre ?

Mesurez donc vos propos, monsieur. S'ils partent d'un bon senti-

ment, à savoir : dénoncer « les stigmates repnants d'un antisémitisme refoulé », leur violence dénote des leçons ou des lectures mal digérées et c'est cela, moi, qui me fait frissonner.

Atteintes aux droits de l'homme : les fausses et les vraies

Vous m'accusez d'antisémitisme pour avoir déclaré que la communauté hassidique d'Outremont était loin de subir les affres que subissent les palestiniens, aujourd'hui en Israël, et pour avoir souligné que certains membres de la communauté juive du Québec qui, d'ailleurs, cautionnent la politique de Shamir sur le plan financier, sont les premiers à dénoncer les pseudo-atteintes aux droits de l'homme que fait subir le Québec à ses minorités. Je l'ai écrit car je le pense. Dans la logique de votre discours, qui reviendrait finalement à dire « qui n'est pas pour est contre », vous me faites un procès d'intention qui, finalement vient me conforter dans l'idée que j'ai exprimée lors de la lettre-réponse à M. Crelinsten.

Le reste de votre diatribe ne me semble même pas digne d'être relevé. Galimatias informe dans lequel vous m'accusez de salir Israël alors que je parle du gouvernement Shamir (mais faites-vous seulement la nuance ?) et du dernier rapport d'Amnistie qui relate les exactions dans les territoires occupés, vous tentez de voir dans ces accusations de noirs desseins, véhiculant des idées fascisantes. Le ton est donné : « Or jamais ils ne l'avoueront. Les monstres d'aujourd'hui excellent plus dans la déjouation que dans l'affirmation. » J'avoue que là, vous me perdez.

Enfin, vous me permettez, pour finir, de relever la dernière perle de votre réplique à ma lettre qui fait sans doute allusion au rapport d'Amnistie : « ... C'est ainsi que le peuple juif, ancienne figure emblématique de la victime, s'est vu affubler du statut de bourreau. Aussi l'antisémitisme, longtemps combattu, est redevenu un gonfalon du progressisme new look ... ».

On appréciera à sa juste valeur l'accusation et le procédé digne d'être relevé dans la si sympathique rubrique du *Canard enchaîné* : le mur du c...